

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

| |
|--|
| Fiche de prise de décision : URBA-2016-219 |
| Direction de l'urbanisme |
| Service de la planification et de l'aménagement du territoire |
| Objet : Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville de Lévis |
| Date : Le 28 septembre 2016 |

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 8 juin 2016, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par l'entremise de sa directrice régionale à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, nous transmettait ses commentaires à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la Ville de Lévis.

Après analyse, le MAPAQ est d'avis que le PDZA de la Ville de Lévis répond aux attentes du *Guide d'élaboration d'un PDZA*. Quelques suggestions visant à bonifier notre document ont alors été soumises à notre attention (Annexe 1 : Correspondance du MAPAQ).

Nous transmettons le document final du PDZA, et ce, en tenant compte des suggestions du MAPAQ (Annexe 2 : PDZA de la Ville de Lévis).

Rappelons que le Guide d'élaboration, du MAPAQ, définit un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme suit :

« Le Plan de développement de la zone agricole est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

Contrairement à une planification sectorielle, qui vise à appuyer le développement et l'adaptation d'un secteur d'activités dans un contexte d'affaires en constante mutation, le PDZA est davantage axé sur les caractéristiques territoriales d'une MRC. Il tente notamment de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités.

Le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région. Il permet notamment à une MRC qui le souhaite d'enrichir son schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles. De plus, le PDZA permet aux MRC de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée.»

Ce plan de développement vise à permettre la connaissance de l'état actuel de la situation de l'agriculture, son diagnostic, l'élaboration d'une vision concertée ainsi qu'un plan d'action pour maintenir et favoriser le développement de l'agriculture et de l'aménagement forestier.

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Plan de développement de la zone agricole de la Ville de Lévis, tel qu'annexé (Annexe 2) à cette fiche de prise de décision.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Correspondance du MAPAQ
 Annexe 2 : PDZA de la Ville de Lévis

| | | | |
|--|--|--|--|
| Préparé par : <u>Michel Monat</u> Michel Monat, aménagiste et avocat | | Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme | |
| Recommandé par : <u>PH</u> <u>SERASTIEN HAMBL, GESTIONNAIRE DE PROJETS URBAINIS</u> | | | |
| Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | |
| Commentaires : | | | |
| Signature de la Direction : <u>[Signature]</u> | | Date : 2016 / 09 / 29 | |

| |
|--|
| COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE <hr/> <hr/> |
|--|

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016 / 10 / 07

Reçu le

13 JUIN 2016

Communauté
métropolitaine de
Québec

Sainte-Marie, le 8 juin 2016

Madame Marie-Lise Côté
Directrice générale adjointe
Développement du territoire et qualité de vie
Ville de Lévis
470, 3^e Avenue
Lévis (Québec) G6W 5M6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la Ville de Lévis.

Madame,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) soumis le 13 avril 2016. Rappelons que le protocole d'entente avec la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) prévoyait la conception du PDZA par la Ville et son dépôt au MAPAQ pour commentaires finaux avant son envoi à la CMQ.

Tout d'abord, l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois mérite grandement d'être soulignée. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la Ville afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole.

L'analyse de votre PDZA a été réalisée en tenant compte du Guide d'élaboration d'un PDZA, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, nous tenons à souligner le caractère concis du document, l'adéquation de la vision avec la réalité périurbaine qui marque l'agriculture présente sur le territoire de la Ville et la grande qualité des actions inscrites dans le plan d'action. Par ailleurs, le sommaire du plan présenté sous forme de résumé exécutif qui se retrouve au début du document, permet de prendre connaissance rapidement et de manière synthétique les grands enjeux liés au territoire agricole et à l'activité agroalimentaire de la Ville.

Aussi, après analyse, le MAPAQ est ainsi d'avis que le PDZA de la Ville de Lévis répond aux attentes minimales du Guide. Cependant, nous vous soumettons, ci-après, quelques suggestions visant à bonifier votre document.

Nous croyons qu'il serait pertinent d'intégrer quelques tableaux de données dans le document. La Ville a produit des tableaux de qualité. Il serait intéressant de pouvoir les intégrer ce qui permettrait de bien faire comprendre la réalité agricole du territoire.

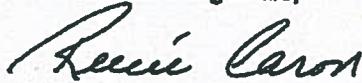
Il serait nécessaire de bien indiquer les objectifs liant la vision et le plan d'action pour permettre de mieux saisir le choix des actions et les suites qui seront données au PDZA.

L'ajout d'un tableau sommaire, permettant d'identifier rapidement les constats et les enjeux dégagés dans chacun des thèmes abordés, pourrait aussi faciliter l'appréciation du lecteur. De plus, le tableau devrait comprendre, pour chaque action, la durée prévue de mise en œuvre, les acteurs pressentis pour collaborer à la réalisation en précisant le porteur responsable ainsi qu'une estimation des coûts. L'ampleur des investissements à réaliser aide à prioriser les actions dans le temps de même que l'accès ou non à des programmes d'aide financière.

Enfin, des indicateurs doivent être identifiés afin de permettre un suivi des actions et d'en évaluer les résultats. Cette information est importante, car le MAPAQ demandera un suivi du PDZA lorsque le plan sera complété.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Renée Caron, BSc.

c. c. M. Jean-François Guay, MAPAQ
M. Alexandre Bélanger, CMQ

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)
CONSTATS, DIAGNOSTICS, HYPOTHÈSES POUR UNE VISION
CONCERTÉE ET UN PLAN D'ACTION**

Préparé par Michel Monat, aménagiste et avocat
Direction de l'urbanisme
Ville de Lévis

Le 28 septembre 2016

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) CONSTATS, DIAGNOSTICS, HYPOTHÈSES POUR UNE VISION CONCERTÉE ET UN PLAN D'ACTION

Introduction

Le Guide d'élaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec définit un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme suit :

« Le Plan de développement de la zone agricole est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

Contrairement à une planification sectorielle, qui vise à appuyer le développement et l'adaptation d'un secteur d'activités dans un contexte d'affaires en constante mutation, le PDZA est davantage axé sur les caractéristiques territoriales d'une MRC. Il tente notamment de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités.

Le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région. Il permet notamment à une MRC qui le souhaite d'enrichir son schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles. De plus, le PDZA permet aux MRC de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée.»

L'actuel plan de développement vise à permettre la connaissance de l'état actuel de la situation de l'agriculture, son diagnostic, l'élaboration d'une vision concertée ainsi qu'un plan d'action pour maintenir et favoriser le développement de l'agriculture et de l'aménagement forestier.

À cet égard, un mandat fut donné à la firme **HORIZON MULTIRESSOURCE INC** pour la réalisation du *Portrait du territoire et des activités agricoles de la Ville de Lévis*. L'analyse de la situation de l'agriculture sur le territoire de la ville est basée sur ce portrait.

La Ville de Lévis est constituée de trois arrondissements : Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et de Desjardins. Ensemble, ces arrondissements couvrent une superficie de 444 km² et comptent 141 000 habitants. Ce territoire est majoritairement composé de terres cultivées.

La Ville de Lévis est marquée d'une forte empreinte agricole que ce soit par son territoire, ses paysages ou son histoire. Malgré la grande proportion du territoire de la ville qui se retrouve en zone agricole, soit 73 %, cette zone n'est pas exploitable pour l'agriculture dans sa totalité.

À cet égard, le territoire agricole est constitué, non seulement de terres en culture, mais également de couvert forestier, de milieux humides et de carrières sablières. On y retrouve également 2 % du territoire de la zone agricole laissé en friche.

Les exploitations agricoles situées sur le territoire se démarquent par un capital et des revenus élevés. Les superficies en culture sont principalement en fourrage et en céréales. L'élevage de bovins est le principal élevage.

Concernant la relève agricole, celle-ci est moins présente sur notre territoire comparativement à celle de la région Chaudière-Appalaches.

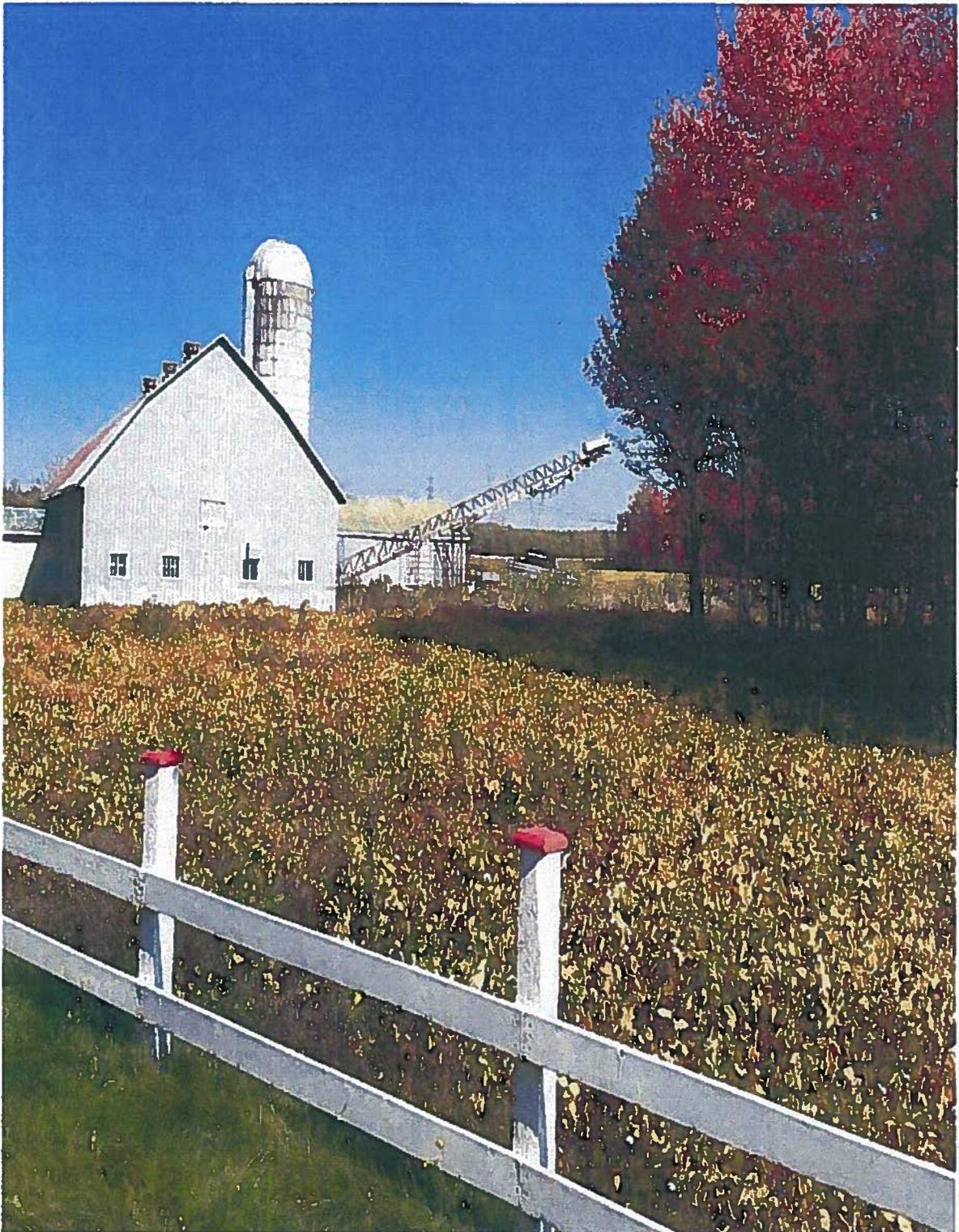
La Ville de Lévis présente une densité de population beaucoup plus importante que les autres régions affichant une proportion aussi importante de leur territoire en zone agricole, ce qui démontre que la pression urbaine sur la zone agricole de Lévis est bien réelle.

Le présent exercice a pour but d'élaborer, à la suite d'un diagnostic sur l'état des activités agricoles, une vision et des moyens de mise en œuvre pour assurer le maintien et la pérennité de ce secteur d'activité essentiel pour la vitalité du développement de la Ville de Lévis.

Les partenaires

Les partenaires pour l'élaboration de ce PDZA sont :

- **Le Comité stratégique pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de la zone agricole de la Ville de Lévis;**
- **le Comité de travail pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de la zone agricole de la Ville de Lévis;**
- **la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);**
- **le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);**
- **le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);**
- **l'Union des producteurs agricoles (UPA);**
- **La Direction du développement, la Direction de l'environnement et la Direction de l'urbanisme de la Ville de Lévis (Ville de Lévis).**



Sommaire

Histoire

L'agriculture existe depuis plus de trois siècles et demi à Lévis. Autant la culture Amérindienne, le Régime Français et le Régime Britannique ont eu une influence sur le développement agricole de la ville. Certaines terres de Lévis comptent parmi les terres les plus anciennes à être cultivées au Québec.

L'industrialisation et les voies de transport ferroviaires ont amené l'agriculture à améliorer ses rendements et à approvisionner des marchés comme la ville de Québec, les Maritimes ou la Nouvelle-Angleterre. Les chevaux de Lévis se sont même rendus jusque dans l'Ouest canadien. La récolte du bois pour les moulins à scie a libéré de l'espace pour y cultiver la terre et alimenter les moulins à farine.

Territoire

La Ville de Lévis est marquée d'une forte empreinte agricole que ce soit par son territoire, ses paysages ou son histoire. Malgré la grande proportion du territoire de la ville qui se retrouve en zone agricole, cette dernière n'est pas exploitable pour l'agriculture dans sa totalité.

En effet, le territoire agricole est constitué, non seulement de terres en culture, mais également de couvert forestier, de milieux humides et de carrières sablières. On y retrouve également une proportion laissée en friche, qui n'est donc pas cultivée pour nourrir la population locale ou pour l'exportation.

En plus de ces caractéristiques naturelles, la zone agricole subit déjà les effets de l'urbanisation et de l'étalement urbain par de nombreux îlots résidentiels en périphérie du territoire agricole qui accentue la pression pour le dézonage et le morcellement.

La Ville de Lévis présente également une densité de population beaucoup plus importante que les autres régions affichant une proportion aussi importante de leur territoire en zone agricole, ce qui démontre que la pression urbaine sur la zone agricole de Lévis est bien réelle.

Caractéristiques environnementales

Le portrait environnemental du territoire agricole présente les principales caractéristiques des ressources forestières, hydriques, floristiques et fauniques.

La moitié des boisés de la Ville de Lévis se trouvent sur le territoire agricole. Aucun peuplement de cette zone n'a été classé comme écosystème forestier exceptionnel protégé. De plus, très peu de terres abandonnées en friche sont dénombrées. Au niveau du potentiel acéricole, selon la CPTAQ, certaines zones du territoire agricole présentent un fort potentiel pour la production. Le secteur des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest possède la plus grande proportion d'érablières et également le plus haut pourcentage de friches.

L'analyse des zones humides indique que le territoire agricole est représenté par de nombreux milieux humides de grande envergure et de type tourbière (forestière ou bog). Les superficies humides, tous types confondus, sont réparties similairement entre les différents secteurs.

Les occurrences du MDDEFP concernant la flore indiquent que 25 espèces possèdent un statut précaire, dont 88 occurrences sur le territoire de Lévis. Du côté faunique, 8 espèces fauniques à statut précaire sont présentes sur le territoire de Lévis, dont un (1) oiseau, un (1) amphibien, deux (2) poissons et quatre (4) reptiles. Les données ne permettent pas de déterminer précisément celles situées uniquement en zone agricole.

Paysage

Le paysage agricole de Lévis possède un découpage topographique très intéressant pour la diversité des points de vue que l'on retrouve sur l'agriculture et son patrimoine. La plaine représente l'entité paysagère la mieux représentée du territoire agricole et se distingue par les ambiances générées entre autre, par le rythme des éléments qui la compose et des gens qui l'habite. La diversité se perçoit dans les types d'activité agricoles et dans la richesse de son patrimoine architectural.

La présence importante des bâtiments et maisons de ferme, de leur disposition par rapport aux chemins, des vieux alignements d'arbres centenaires et des croix de chemins entre autre, contribue à rappeler la mémoire des premiers colonisateurs et autres implantations successives dans le temps.

Le fleuve et ses différents affluents (rivière Chaudière, rivière Etchemins, rivière Beaurivage) occupent une place importante dans l'établissement de la zone agricole et de ses paysages actuels. Ces corridors d'irrigation apportent une richesse et un caractère champêtre à leurs abords cultivés (percées visuelles, diversification des cultures, proximité et encadrement sur les activités agricoles).

Somme toute, les différentes actions de mise en valeur et de protection prises par la Ville de Lévis, font en sorte que le paysage agricole est relativement bien préservé. Cependant, quelques tendances pointent dans certains secteurs de la zone agricole, notamment la dévitalisation (terres en friches, terres et fermettes en vente) et la banalisation (affichage ou implantation intenses).

Occupation de la zone agricole

La zone agricole occupe une grande part du territoire de la ville de Lévis. On compte cependant beaucoup de superficies en location, autant en pourcentage des superficies exploitées qu'en comparaison avec les autres régions. Les superficies en location à Lévis présentent d'ailleurs une augmentation notable au cours des dernières années. La portion du territoire agricole qui est effectivement occupée par des exploitations agricoles est toutefois moins importante que dans les régions à proximité ou que la moyenne provinciale. De ce fait, on peut constater une sous-exploitation du potentiel agricole de Lévis mais aussi une divergence de vue quant à la capacité de la zone agricole de subir davantage d'urbanisation. En dépit de la vaste étendue apparente du territoire agricole, la portion réellement exploitable et cultivable demeure plus faible et vulnérable à une érosion de sa superficie.

Parallèlement à cela, la Ville de Lévis affiche une forte proportion de terres cultivées et les superficies en culture présentent une croissance. Les constats sont les mêmes pour les superficies exploitées et cultivées par ferme, qui sont aussi en croissance.

Des demandes d'autorisation à portées collectives ont été formulées à la CPTAQ. Cette dernière a autorisé la venue de résidences supplémentaires dans 58 îlots déstructurés, pour une possibilité totale de 116 nouvelles résidences. Cette décision vient uniquement combler des espaces libres à l'intérieur de ces îlots ; les utilisations à des fins agricoles y sont pratiquement impossibles.

En somme, il ne suffit pas de constater la perte de territoire agricole en fonction de la totalité de la zone agricole, mais de la comparer avec la portion réellement cultivable et productive tout en analysant en profondeur le potentiel de chaque parcelle de terre.

L'agriculture dans l'économie locale

Les activités et les entreprises agricoles comptent pour une part importante de l'activité économique dans la région de Chaudière-Appalaches. Les fermes de Lévis présentent un revenu moyen par ferme plus élevé que dans la région de Chaudière-Appalaches et que dans la CMQ.

La part de la valeur foncière uniformisée des immeubles agricoles dans la richesse foncière uniformisée totale (l'ensemble du territoire) est relativement faible, compte tenu de la présence d'un grand nombre d'immeubles résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. Les revenus par hectare de terre cultivée ont affiché une forte croissance au cours des dernières années.

Caractéristiques des fermes

Les exploitations agricoles de la Ville de Lévis possèdent un capital important et génèrent des revenus comparables à d'autres MRC. Les fermes de Lévis se démarquent par un capital et des revenus par hectare exploité généralement plus élevés. Lévis compte une proportion beaucoup moins importante de très petites fermes générant moins de 5 000 \$ de revenus par année. Cependant, on y retrouve davantage de fermes déclarant des revenus entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Le nombre de fermes en production animale et en production végétale est pratiquement égal.

Relève et main d'œuvre

La relève agricole en Chaudière-Appalaches est majoritairement présente dans le secteur laitier, mais on en compte également en acériculture et en production porcine. La proportion de ventes de

ferme est similaire à Lévis qu'ailleurs dans la CMQ ou en Chaudière-Appalaches. Toutefois, la relève y est moins présente en proportion, tout comme la relève disponible en nombre.

Productions agricoles

Les superficies en culture à Lévis sont principalement en fourrages et en céréales, tout comme la croissance en nombre d'hectares au cours des dernières années. Certaines cultures présentent cependant une croissance relative comme la culture des fruits et les cultures horticoles.

Entre 2007 et 2010, les superficies « autres » ont doublé. Celles-ci sont principalement composées de cultures d'engrais verts. La répartition des fermes type de culture principale est davantage uniforme. On y retrouve en premier lieu des fermes en culture fruitière, mais également en cultures fourragères, céréalières, légumières et abritées. Au cours des dernières années, ce sont les fermes en cultures fourragères qui ont présenté la plus forte augmentation. Les revenus de productions végétales par hectare cultivé ont présenté une forte augmentation au cours des dernières années à Lévis.

L'élevage de bovins est de loin le principal élevage pratiqué sur les fermes de Lévis, vient ensuite l'élevage de chevaux. Cependant, le nombre de fermes de bovins présente une tendance à la baisse au cours des dernières années alors que le nombre de fermes d'élevage de chevaux est en hausse. Les productions animales de Lévis génèrent les revenus les plus élevés de la CMQ. Le nombre d'unités animales par hectare de terre cultivée présente une tendance à la baisse dans toutes les catégories de production animales, excepté l'élevage de chevaux.

Autres activités

Sur le territoire de Lévis, on compte une trentaine de fermes qui pratiquent la vente à la ferme sous forme de kiosque et une dizaine qui pratiquent l'agrotourisme, de même pour la transformation à la ferme. L'ensemble de ses activités est proportionnellement plus pratiqué à Lévis qu'en Chaudière-Appalaches, mais moins pratiquées que dans la CMQ.

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : HORIZON MULTIRESSOURCE INC. 2013
PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DE LA VILLE DE LÉVIS**

Énoncé de la vision

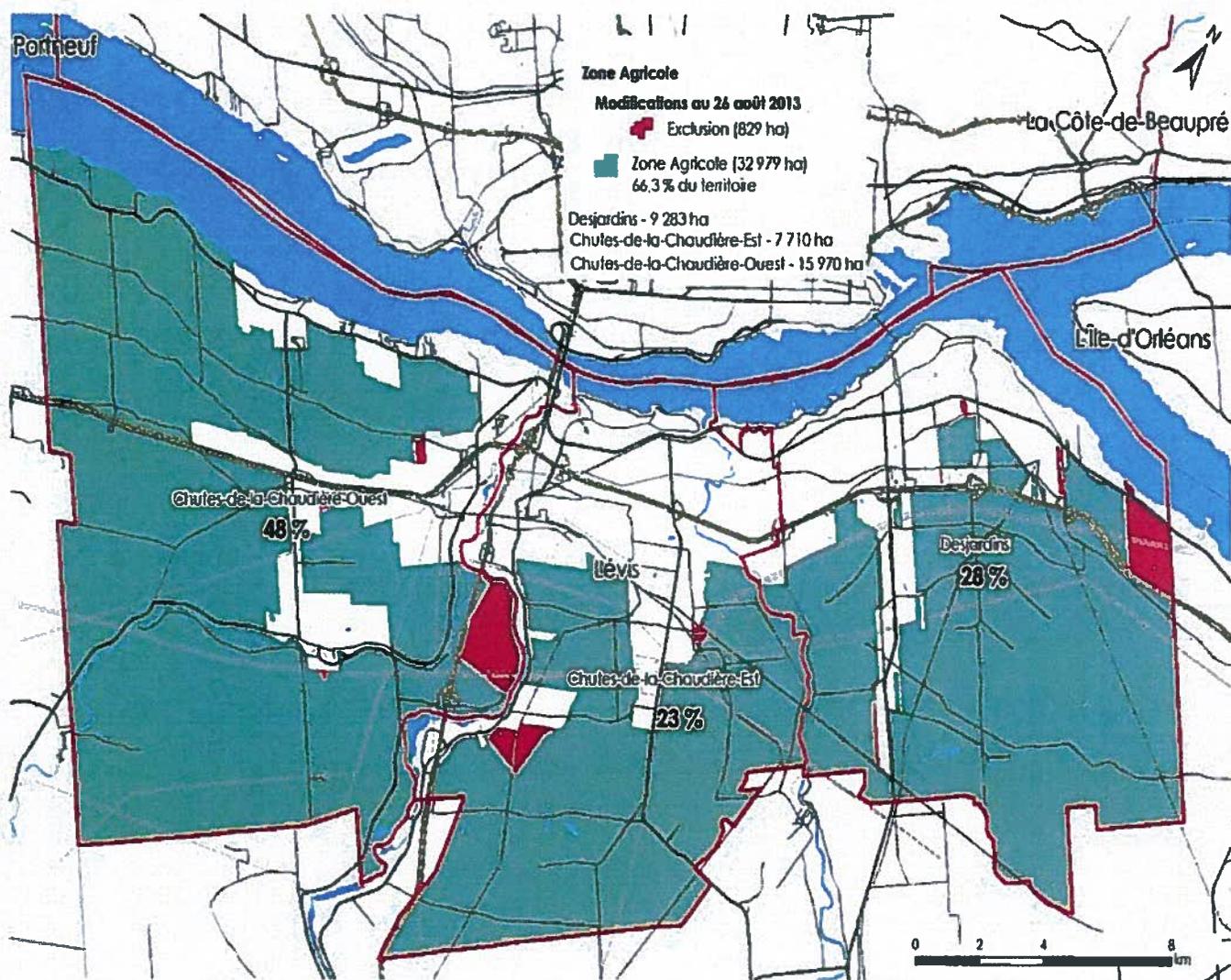
Au cours des prochaines années, la Ville de Lévis désire maintenir et favoriser, suivant les principes du développement durable, une agriculture de proximité, prospère et dynamique, misant sur les producteurs agricoles, la beauté des paysages agricoles et agroforestiers de son territoire.

Cette vision est fondée sur un partenariat entre les activités agricoles existantes, qui sont bien implantées, les différents partenaires, et un nouveau modèle d'agriculture à temps partiel qui repose sur la reconnaissance du caractère périurbain de celle-ci.

Les nouvelles exploitations en émergence et la participation des institutions d'enseignements (collégiale/universitaire) permettront de consolider les entreprises existantes et fournir toute l'innovation nécessaire à sa distinction et à sa pérennité.

Cette agriculture, favorisant les contacts fréquents entre le monde urbain et le monde rural, sera en adéquation avec les valeurs citoyennes principalement par l'exploitation durable des ressources, notamment par la protection des milieux humides, l'implantation de circuits courts d'alimentation et de plans d'auto-cueillette ainsi que la production biologique.

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE



La Ville de Lévis affiche une vitalité économique particulièrement forte et une population composée de jeunes familles. L'économie de la Ville démontre sa vigueur par :

- sa forte croissance démographique;
- une augmentation appréciable du nombre d'emplois;
- un taux d'activité élevé et un taux de chômage faible;
- un revenu des ménages élevé;
- une activité marquée dans la construction résidentielle de maisons unifamiliales.

LES CONSTATS

La Ville de Lévis compte pour près du cinquième de la population de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et pour plus du tiers de celle de la région Chaudière-Appalaches. En général, sa population est légèrement plus jeune. La croissance démographique a été importante dans le passé et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, tout comme la croissance du nombre de ménages.

| | Population totale | Population de 24 ans et moins | Population entre 25 et 54 ans | Population de 55 ans et plus | Âge médian |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------|
| Lévis | 138 769 | 40 910 | 58 680 | 39 160 | 40,7 |
| CMQ | 760 043 | 205 355 | 318 190 | 236 485 | 43,6 |
| Chaudière-Appalaches | 410829 | 114 710 | 164 635 | 131 490 | 43,5 |

La démographie

| Arrondissement | Population | Territoire (km ²) | Territoire (ha) |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------|
| Chutes de la Chaudière-Ouest | 39 615 | 191 | 19 100 |
| Chutes de la Chaudière-est | 46 831 | 120 | 12 000 |
| Desjardins | 54 485 | 133 | 13 300 |
| Ville de Lévis | 140 931 | 444 | 44 400 |

Le poids démographique de la Ville de Lévis dans la CMQ est de 18 %.

Le poids démographique de la Ville de Lévis dans la région de Chaudière-Appalaches est de 34 %.

L'âge médian de la population de la Ville de Lévis (40,7 ans) est inférieur à celui de la CMQ et de la région de Chaudière-Appalaches.

| | Population totale | Population de 24 ans et moins | Population entre 25 et 54 ans | Population de 55 ans et plus | Âge médian |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------|
| Lévis | 138 769 | 40 910 | 58 680 | 39 160 | 40,7 |
| CMQ | 760 043 | 205 355 | 318 190 | 236 485 | 43,6 |
| Chaudière-Appalaches | 410829 | 114 710 | 164 635 | 131 490 | 43,5 |

La proportion de la population âgée de moins de 25 ans est plus importante à Lévis (30 %) que dans la CMQ (27 %) et que dans la région de Chaudière-Appalaches (28 %).

La proportion de la population âgée entre 25 et 54 ans à Lévis est égale à celle de la CMQ (42 %) et supérieure à celle de la région de Chaudière-Appalaches (40 %).

La proportion de la population qui est âgée de 55 ans et plus est moins importante (28 %) à Lévis, à l'exception de la MRC de la Jacques-Cartier (19 %).

Le nombre de ménages a augmenté de 21 % à Lévis entre 2001 et 2011 comparativement à 16 % dans l'ensemble de la CMQ et dans la région de Chaudière-Appalaches.

Les ménages sont moins nombreux à Lévis comparativement à la CMQ et à la région de Chaudière-Appalaches.

La taille des ménages a diminué moins rapidement à Lévis (-0,1) entre 2001 et 2011 que dans la CMQ (-0,6 personnes) et que dans la région de Chaudière-Appalaches (-0,3).

| | Nombre de ménages (2011) | Croissance (2011/2001) | Nombre de personnes par ménage (2011) | Croissance (2011/2001) |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Lévis | 57 770 | 20,6% | 2,4 | -0,1 |
| CMQ | 344 335 | 16,3% | 2,3 | -0,6 |
| Chaudière-Appalaches | 173 405 | 15,8% | 2,3 | -0,3 |
| Le Québec | 3 395 340 | 14,0% | 2,3 | 0,0 |

L'emploi

La Ville de Lévis présente une forte croissance de l'emploi en général, mais une décroissance dans les secteurs primaires dont l'agriculture. Cela se traduit par un taux d'emploi élevé et un faible taux de chômage (4 %), ce qui contribue à rehausser les revenus des ménages et des salariés. Ce dynamisme économique se répercute sur la construction, particulièrement dans le secteur résidentiel.

Seul le nombre d'emplois en agriculture, foresterie, pêche et chasse a diminué (-18 %).

| | Population active | | Taux d'activité | Taux d'emploi | Taux de chômage |
|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Croissance annuelle 2006-2011 | Croissance annuelle 2001-2011 | 2011 | | |
| Lévis | 1,05% | 1,53% | 71,4% | 68,5% | 4,0% |
| CMQ | 1,10% | 1,37% | 67,2% | 64,1% | 4,5% |
| Chaudière-Appalaches | 1,03% | 1,32% | 69,3% | 65,9% | 4,8% |
| Le Québec | 1,04% | 1,29% | 65,2% | 60,1% | 7,8% |

Les mises en chantier

La Ville de Lévis présente un ratio élevé de mises en chantier de maisons individuelles alors que près de la moitié des constructions résidentielles était de ce type (47 %).

La proportion de constructions de propriétés par les occupants est importante à Lévis alors que 61 % des mises en chantier étaient pour ce type d'habitation.

| Mises en chantier totales selon le type de construction, Total (2005 à 2011) | | | | | |
|--|------------|----------------|---------|-------|------------------------|
| | Individuel | Jumelée/rangée | Appart. | Total | Ratio individuel/total |
| Lévis | 3 445 | 1 519 | 2 691 | 7 309 | 47,1% |

LES DIAGNOSTICS

Note : Il s'agit de caractériser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en regard des données recueillies dans le portrait détaillé.

1.1 Les forces

- un revenu élevé de la population;
- une population jeune (- de 25 ans) importante;
- un faible taux de chômage (4 %);
- un ratio élevé de mise en chantier;
- agrandissement du bassin de consommateurs.

1.2 Les faiblesses

- une partie importante de la population est âgée de plus de 55 ans (28 %);
- une relève agricole difficile à établir (voir aussi l'item 3);
- diminution du nombre et de la taille des ménages;
- diminution du nombre d'emploi agricole.

1.3 Les opportunités

- susciter l'attrait pour la région et ses qualités de vie;
- faire connaître la nature des emplois disponibles dans le secteur agricole.

1.4 Les menaces

- diminution du bassin de main-d'œuvre locale disponible et concurrence pour sa rétention;
- baisse de la consommation de biens et de services à cause du vieillissement de la population;

- pression constante du milieu urbain pour occuper la zone agricole en raison de sa croissance démographique.

LA VISION CONCERTÉE

Note : La vision concertée vise à répondre à quatre questions : Où sommes-nous présentement ? Où va-t-on ? Où voulons-nous aller ? Comment atteindre ces objectifs ? Cette vision implique l'élaboration d'un énoncé du développement agricole, la présentation et les explications de la vision proposée.

La Ville de Lévis connaît une forte croissance de sa population depuis 2002. Cette croissance se retrouve particulièrement à l'intérieur du périmètre urbain. Par contre, on dénote une diminution de la croissance démographique sur le territoire agricole.

D'autre part, malgré le fait que 30 % de la population sur le territoire de la ville de Lévis a moins de 25 ans, on constate un vieillissement de cette dernière, une diminution du nombre de ménages ainsi que la taille de ceux-ci.

À moyen et à long terme, cela aura des conséquences sur la disponibilité de la main-d'œuvre, une diminution du nombre de ménages, de leur taille, de la consommation de ceux-ci. De plus, cela laisse présager une augmentation du nombre de personnes vivant seules : cela aura des incidences sur le type d'habitation recherché (plus de logements locatifs que d'unifamiliales), sur le type de services (commerce de proximité, clinique de santé, le type de transport) et une conception différente du mobilier urbain.

À cet égard, le milieu agricole ne sera pas à l'abri de cette transformation due au vieillissement de la population (relève, nouvelle exploitation agricole, etc.). La recherche de main-d'œuvre qualifiée en matière agricole sera un défi de taille pour le maintien et le développement de ce secteur d'activité. De plus, une augmentation de la population rurale dédiée au développement et à la mise en valeur des activités agricoles doit être envisagée.

Un des moyens pour augmenter l'occupation du territoire agricole est de favoriser l'agriculture en émergence par le biais des demandes d'autorisation à portée collective (*Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)*).

Rappelons que les dispositions de cet article permettent d'établir différents secteurs où un permis de construction d'une résidence pourra être délivré, soit en fonction d'une superficie déterminée, soit à la suite d'une décision de la CPTAQ, en prenant en compte l'évaluation du projet agricole.

D'autre part, les outils de planification et d'aménagement (Schéma d'aménagement et de développement révisé et le Plan métropolitain d'aménagement) doivent poursuivre leurs orientations et leurs actions sur l'importance de protéger la zone agricole pour en assurer son maintien.

LES ACTIONS

Note : Le plan d'action décrit les moyens qui seront utilisés pour atteindre les objectifs définis et préciser le rôle de chacun des intervenants.

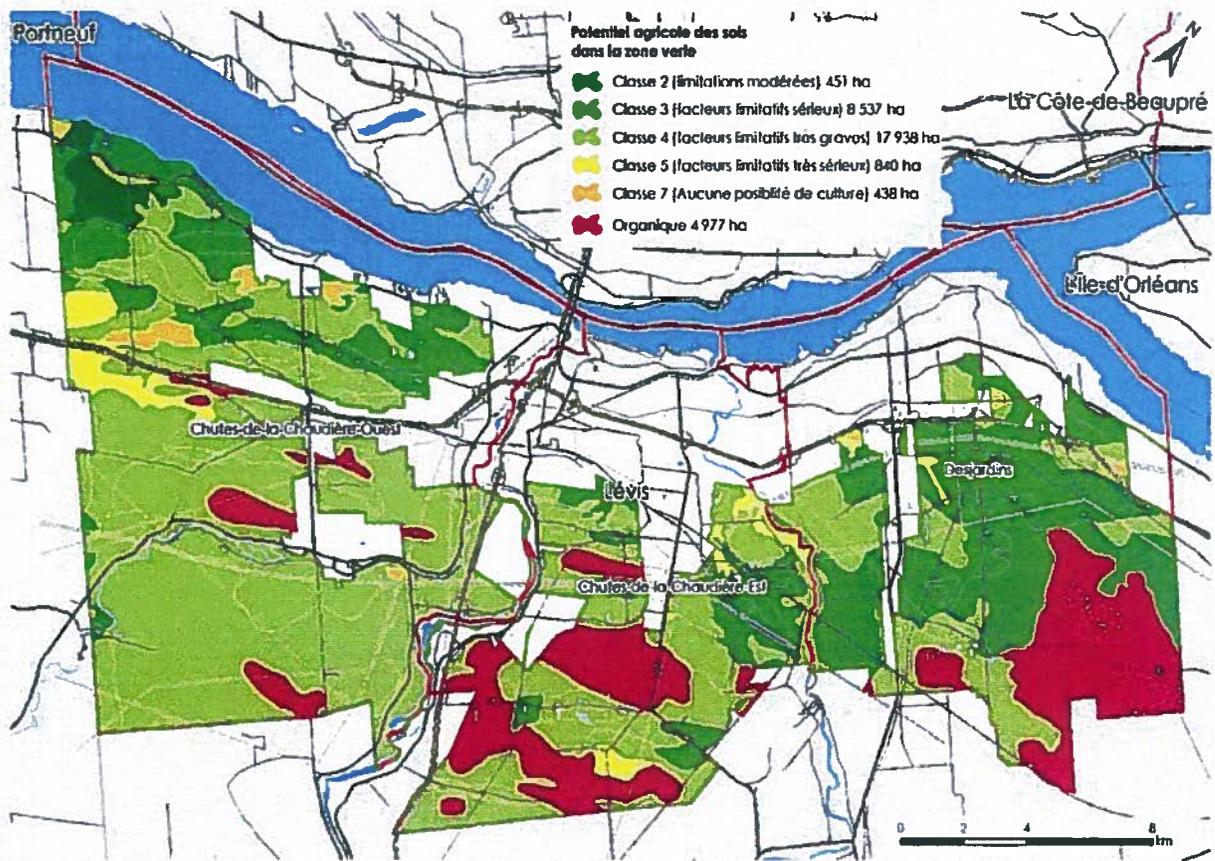
L'occupation ainsi que le développement du territoire agricole sont essentiels pour assurer sa pérennité et celles des activités agricoles. Les actions pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- A-1) favoriser l'augmentation de la population rurale dans le cadre du maintien et du développement de l'agriculture, en poursuivant les travaux concernant les secteurs agricoles pour favoriser l'agriculture en émergence (Volet 2 art. 59 de la LPTAAQ), en concertation avec l'UPA (Ville de Lévis, UPA et la CPTAQ);
- A-2) consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités) (Ville de Lévis et CMQ);
- A-3) favoriser le développement de la main-d'œuvre agricole permanente et saisonnière (UPA et MAPAQ);
- A-4) favoriser une diversification de l'agriculture (UPA et MAPAQ);

- **A-5) favoriser des rencontres avec le milieu de l'éducation pour permettre la transmission de différentes connaissances sur le milieu agricole comme lieu de travail et de vie (Ville de Lévis, MAPAQ et UPA);**
 - établir un maillage plus important avec les institutions d'enseignement;
 - création d'un partenariat avec les institutions d'enseignements et les entreprises agricoles de Lévis (Stage-travail);
 - représentation auprès de la Commission scolaire pour mettre en place un programme de valorisation de l'agriculture.

2. Occupation de la zone agricole, le potentiel agricole, les caractéristiques environnementales, la caractérisation du paysage agricole

La Ville de Lévis est marquée d'une forte empreinte agricole que ce soit par son territoire, ses paysages ou son histoire. Malgré la grande proportion du territoire de la ville qui se retrouve en zone agricole (73 %), celle-ci n'est pas exploitable pour l'agriculture dans sa totalité.



En effet, le territoire agricole est constitué, non seulement de terres en culture, mais également de couvert forestier, de milieux humides et de carrières-sablières. On y retrouve également des terres laissées en friche, qui ne sont donc pas cultivées.

En plus de ces caractéristiques naturelles, la zone agricole subit déjà les effets de l'urbanisation et de l'étalement urbain, par de nombreux îlots résidentiels en périphérie du territoire agricole, qui accentuent la pression pour le dézonage et le morcellement de la zone agricole.

La Ville de Lévis présente également une densité de population beaucoup plus importante que les autres régions affichant une proportion aussi importante de leur territoire en zone agricole. À cet effet, la pression pour du développement urbain sur la zone agricole de Lévis est bien réelle.

Dynamique agricole par arrondissement

| Arrondissement | |
|------------------------------|--|
| Chutes de la Chaudière-Ouest | Maraîcher, fourrages, bovin, acéricole |
| Chutes de la Chaudière-est | Agroforestier, porcin |
| Desjardins | Forestier, conservation, porcin |

| | Superficie du territoire en zone agricole (ZAP) | Périmètre urbain (PU) total (2011) | Superficie totale du territoire | % en ZA | % en PU | Autres | Densité (habitants/km ²) |
|----------------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------------------------------|
| Lévis | 32 501 | 11 189 | 45 444 | 72% | 25% | 4% | 308,8 |
| Agglomération de Québec | 12 413 | 26 149 | 55 730 | 22% | 47% | 31% | 1005 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 6 147 | 6 392 | 155 464 | 4% | 4% | 92% | 11,5 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 23 944 | 3 800 | 64 961 | 37% | 6% | 57% | 5,4 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 18 521 | 407 | 19 526 | 95% | 2% | 3% | 34,8 |
| CMQ | 93 525 | 47 937 | 341 124 | 27% | 14% | 59% | 77,6 |
| Chaudière-Appalaches | 1 001 517 | n/d | 1 507 362 | 66% | s.o. | s.o. | 27,2 |

LES CONSTATS

L'occupation

La zone agricole occupe une grande part du territoire de la ville de Lévis, soit 73 %. La portion du territoire agricole qui est effectivement occupée par des exploitations agricoles est moins importante ici que dans les régions à proximité.

En dépit de la vaste étendue apparente du territoire agricole, la portion réellement exploitable et cultivable demeure plus faible et vulnérable à une érosion de sa superficie.

D'autre part, on compte beaucoup de superficies en location, autant en pourcentage des superficies exploitées qu'en comparaison avec les autres régions.

Les superficies en location à Lévis présentent d'ailleurs une augmentation notable au cours des dernières années. Toutefois, ce phénomène ne restreint pas la culture de ces espaces dont les causes de cette situation sont multiples.

Parallèlement à cela, la Ville de Lévis affiche une forte proportion de terres cultivées et les superficies en culture présentant une croissance :

- la superficie de la zone agricole de Lévis compte pour près de 35 % de la superficie agricole de la Communauté métropolitaine de Québec mais pour 3 % de la superficie agricole de la région Chaudière-Appalaches;
- la densité de population est la plus élevée à Lévis, mise à part l'agglomération de Québec;
- la Ville de Lévis présente un taux de location des terres agricoles plus élevé (43,7 %) que l'ensemble de la CMQ (36,3 %) et que la région Chaudière-Appalaches (25,3 %);
- les superficies totales exploitées à Lévis comptent pour 18 % des superficies de la CMQ alors que les superficies en location à Lévis représentent 21 % des superficies louées dans la CMQ;
- la proportion des superficies totales exploitées à Lévis compte pour 2,2 % des superficies exploitées en Chaudière-Appalaches mais pour 3,8 % des superficies en location.

Le potentiel agricole

Les sols des classes 2 et 3, présentant un excellent potentiel agricole, représentent 27,1 % des sols de la zone agricole de Lévis.

Les sols de classe 4, qui nécessitent des améliorations afin d'augmenter leur potentiel agricole, représentent 54,1 % des sols de la zone agricole. Les sols cultivés sont majoritairement de classes 3 ou 4, environ à part égale.

Les principales restrictions rencontrées sont un drainage excessif, un mauvais drainage, la présence importante de pierres en surface et la fertilité des sols.

| Classe | Description | Superficie de la zone agricole (ha) | % de la zone | Superficie en culture (ha) | % des superficies cultivées |
|--------|----------------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------------------|-----------------------------|
| 2 | Limitations modérées | 451 | 1,4 | 278 | 4,2 |
| 3 | Facteurs limitatifs sérieux | 8 537 | 25,7 | 3 139 | 47,8 |
| 4 | Facteurs limitatif très graves | 17 938 | 54,1 | 2 844 | 43,3 |
| 5 | Facteurs limitatifs très sérieux | 840 | 2,5 | 107 | 1,6 |
| 7 | Aucune possibilité de culture | 438 | 1,3 | 70 | 1,1 |
| 0 | Sols organiques | 4 977 | 15,0 | 133 | 2,0 |

L'environnement

Le portrait environnemental du territoire agricole présente les principales caractéristiques des ressources forestières, hydriques, floristiques et fauniques.

La moitié des boisés de la ville de Lévis se trouve sur le territoire agricole. Aucun peuplement de cette zone n'a été classé comme écosystème forestier exceptionnel protégé. Par contre, on y retrouve plusieurs peuplements forestiers écologiques (les falaises de Saint-Nicolas, la Plée bleu). De plus, des terres abandonnées en friche sont dénombrées et se localisent sur la partie ouest du territoire.

Au niveau du potentiel acéricole, selon les données de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), certaines zones du territoire agricole présentent un fort potentiel pour cette production. L'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest est le secteur qui possède la plus grande proportion d'érablières.

L'analyse des zones humides indique que le territoire agricole est représenté par de nombreux milieux humides de grande envergure et de type tourbière (forestière ou bog). Les superficies humides, tous types confondus, sont réparties similairement entre les différents arrondissements. Ils font partie des grands milieux humides recensés sur le territoire de la CMQ.

Le paysage

Le paysage agricole de Lévis possède un découpage topographique très intéressant pour la diversité des points de vue que l'on retrouve sur l'agriculture et son patrimoine.



La plaine illustre l'entité paysagère la mieux représentée du territoire agricole et se distingue par les ambiances générées, entre autres, par le rythme des éléments qui la compose et des gens qui l'habitent.

La diversité se perçoit dans les types d'activités agricoles et dans la richesse de son patrimoine architectural. La présence importante des bâtiments et de maisons de ferme, de leur disposition par rapport aux chemins, des vieux alignements d'arbres centenaires et des croix de chemins, entre autres, contribuent à rappeler la mémoire des premiers colonisateurs et autres implantations successives dans le temps.

LES DIAGNOSTICS

2.1 Les forces

- la grande superficie de la zone agricole sur le territoire de la ville de Lévis, soit : 73 %;
- la superficie des terres de sol de classes 2 et 3 est de 9 000 hectares;
- un climat (unités thermiques) favorisant une grande diversité de productions végétales;
- la proximité des marchés publics pour la vente des produits agricoles;
- une augmentation de la demande pour des produits frais;
- la diversité et la qualité des paysages agricoles;
- la proximité d'un bassin de consommateur important (CMQ).

2.2 Les faiblesses

- Les conflits (compétition) entre urbain et agriculteur pour l'accaparement des terres et des exploitations agricoles;
- le faible intérêt pour l'agriculture : manque de communication entre le milieu urbain/rural;
- les risques élevés de spéculation à cause de la proximité des milieux urbains (développement en attente);
- la mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles, commerciales, industrielles) au contexte de la zone agricole;
- le taux de location élevé des terres comparativement au reste du Québec ainsi que de la région Chaudière-Appalaches.

2.3 Les opportunités

- Mettre en place des outils pour favoriser et diffuser une meilleure connaissance du territoire et des activités agricoles (visite à la ferme, l'agro-tourisme, etc.) pour créer un intérêt pour ce secteur d'activité.

2.4 Les menaces

- La méconnaissance du milieu agricole aura comme conséquence de minimiser le rôle de l'agriculture sur le territoire de la ville, et ainsi, d'augmenter les pressions pour l'agrandissement du périmètre urbain et notamment par des demandes d'exclusion de lots de la zone agricole pour des fins résidentielles, industrielles, commerciales, etc.

LA VISION CONCERTÉE

Le territoire de la ville de Lévis présente un cadre exceptionnel pour le développement urbain et agricole, et ce, compte tenu du bassin de la population, des axes de transports et des services (santé, commerce, etc.) que nous y retrouvons. À cet égard, les activités urbaines et agricoles y sont complémentaires : le défi est d'y établir et maintenir une cohabitation harmonieuse entre ces activités.

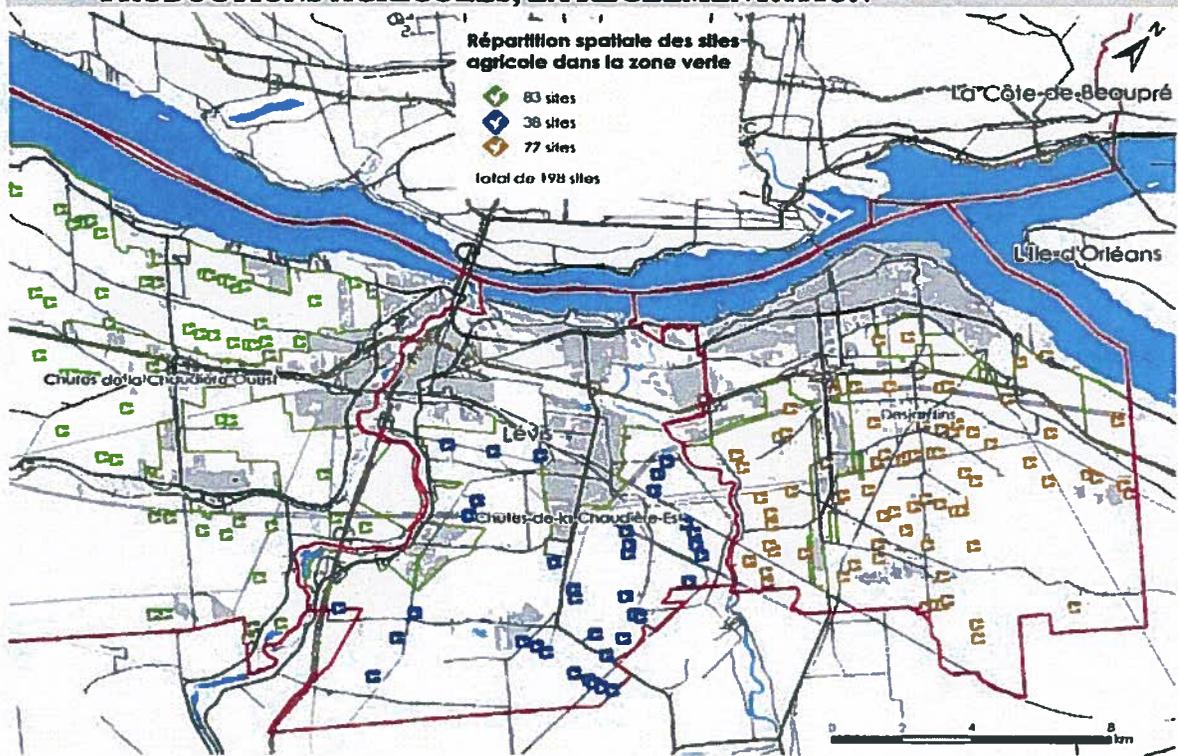
Dans cette optique, la situation actuelle constitue une base solide pour le maintien et le développement du territoire agricole. À cet effet, la délimitation actuelle du périmètre urbain et de la zone agricole reflète une compréhension de la dynamique du développement sur le territoire de la ville.

Toutefois, de ce constat, nos outils de planification et de développement doivent contenir cette réalité et indiquer que les activités agricoles et le territoire affecté à cet usage sont nécessaires économiquement, et ce, en permettant la consolidation et la densification du périmètre urbain.

LES ACTIONS

- A-6) Établir un dialogue entre le monde agricole et le monde urbain pour expliquer les tenants et aboutissants de la réalité agricole et, plus particulièrement le caractère essentiel de la protection du territoire agricole (Ville de Lévis (élus et fonctionnaires), UPA, MAPAQ);
 - création d'une Table agro-urbaine annuelle, ou au besoin, afin de favoriser la concertation entre le milieu agricole et urbain. Définir un mandat et la composition de celle-ci;
 - développer un réflexe de concertation entre les différents partenaires sur les dossiers structurants en zone agricole (demande d'exclusion, corridors de transports d'énergie, marché public, sentiers VHR, etc.) (Ville de Lévis, CMQ, UPA);
 - mandater la Table agro-urbaine de la responsabilité du suivi des actions du PDZA;
 - procéder à des consultations annuelles auprès des producteurs de Lévis afin de connaître leur besoin, leur préoccupation et leur vision de l'agriculture (maintien des connaissances à jour) à Lévis. (Ville de Lévis, UPA).
- A-7) réaliser des activités communes entre la Ville de Lévis et l'UPA par des rencontres (portes ouvertes);
- A-8) création de jardins communautaires en zone agricole pour faire connaître les milieux et les activités agricoles (Ville de Lévis, UPA, MAPAQ);
- A-9) établir un portrait plus précis du taux de location en zone agricole (UPA, MAPAQ);
- A-10) documenter l'impact de la spéculation foncière sur les entreprises agricoles (UPA, MAPAQ, MAMO, Ville de Lévis, institutions d'enseignement).

3. AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE, LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES AGRICOLES, LA RELÈVE ET LA MAIN-D'ŒUVRE, LES PRODUCTIONS AGRICOLES, LA RÉGLEMENTATION



Source : Firme HORIZON MULTIRESSOURCE INC

LES CONSTATS

L'agriculture dans l'économie locale

Les activités et les entreprises agricoles comptent pour une part importante de l'activité économique dans la région de Chaudière-Appalaches. Nous dénombrons 171 fermes déclarées dont 133 fermes enregistrées au MAPAQ : la différence entre ces chiffres origine du fait que les fermes enregistrées au MAPAQ déclarent un revenu agricole de 5 000 \$ et plus.

Les revenus

Ces fermes présentent un revenu moyen par ferme plus élevé que dans la région de Chaudière-Appalaches et que dans la CMQ. La part de la valeur foncière uniformisée des immeubles agricoles dans la richesse foncière uniformisée totale est relativement faible compte tenu de la présence d'un grand nombre d'immeubles résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. Les revenus par hectare de terre cultivée ont affiché une forte croissance au cours des dernières années.

La location des terres

| | 2004 | 2007 | 2010 |
|---------------------------|------|------|------|
| Lévis | 25% | 42% | 44% |
| Agglomération de Québec | 23% | 46% | 44% |
| MRC de La Jacques-Cartier | 36% | 10% | 15% |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 14% | 31% | 36% |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 24% | 39% | 36% |
| CMQ | 23% | 36% | 36% |
| Chaudière-Appalaches | 12% | | 25% |

La zone agricole occupe une grande part du territoire de la ville de Lévis. On compte cependant beaucoup de superficies en location, autant en pourcentage des superficies exploitées qu'en comparaison avec les autres régions.

Les superficies en location présentent d'ailleurs une augmentation notable au cours des dernières années. Précisons qu'il s'agit d'une situation complexe concernant les causes (obligation d'avoir des superficies suffisantes pour l'épandage, les besoins ponctuels pour la culture, les projets de démarrage en agriculture, etc.).



Les caractéristiques des entreprises agricoles

Les fermes situées dans la zone agricole de la ville de Lévis possèdent un capital important et génèrent des revenus comparables à d'autres MRC. Elles se démarquent par un capital et des revenus par hectare exploités généralement plus élevés.

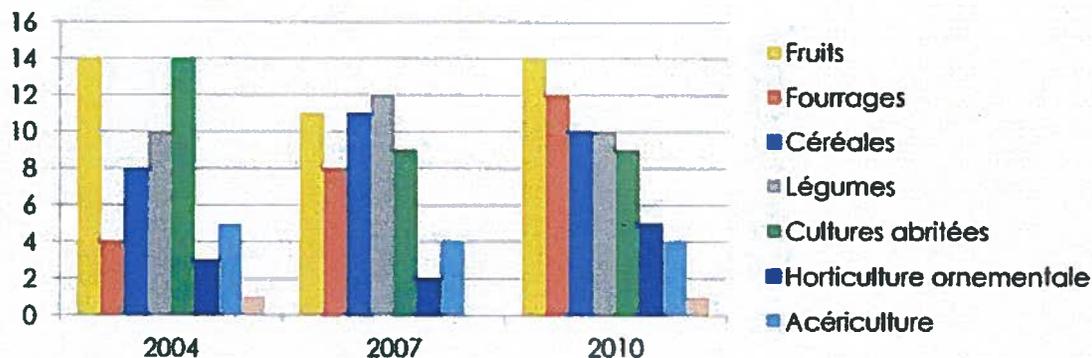
On y compte une proportion beaucoup moins importante de très petites fermes générant moins de 5 000 \$ de revenus par année. On y retrouve davantage de fermes déclarant des revenus entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Le nombre de fermes en production animale et en production végétale est pratiquement égal. Nous notons que :

- plus de 100 sites de production agricole font la culture de fourrage dans la ville de Lévis alors que 69 sites cultivent des céréales et 62 présentent du pâturage;
- les sites de production animale et les sites de production végétale sont bien répartis entre les arrondissements;
- l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest comprend le plus de sites de production (83), suivi de près par l'arrondissement de Desjardins (77);
- dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, on retrouve davantage de sites d'élevage de bovins (laitier et boucherie), de volaille ainsi que davantage de sites de production horticole et de fruits et légumes;
- l'arrondissement de Desjardins compte davantage de sites d'élevage porcin et ovin, de même que de cultures céréalières, fourragères et de pâturages;
- la ville de Lévis compte une proportion pratiquement équivalente de fermes en production animale (51 %) et en production végétale (49 %);
- en comparaison, la CMQ compte 43 % de fermes en production animale et 57 % en production végétale.

| Arrondissement | Nombre de sites | Porc | Ovin | Bovins laitier | Bovins boucherie | Volaille | Céréales | Fourrage | Autres | Pâturage |
|------------------------------|-----------------|-----------|----------|----------------|------------------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|
| Chutes de la Chaudière-Ouest | 83 | 1 | 1 | 13 | 15 | 5 | 27 | 38 | 70 | 22 |
| Chutes de la Chaudière-Est | 38 | 4 | 1 | 5 | 12 | 4 | 13 | 24 | 31 | 17 |
| Desjardins | 77 | 7 | 3 | 11 | 8 | 1 | 29 | 42 | 62 | 23 |
| TOTAL Lévis | 198 | 12 | 5 | 29 | 35 | 10 | 69 | 104 | 163 | 62 |

Les productions agricoles

La culture



Les superficies en culture à Lévis sont principalement en fourrages et en céréales, tout comme la croissance en nombre d'hectares au cours des dernières années. Certaines cultures présentent cependant une croissance relative comme la culture des fruits et les cultures horticoles.

Entre 2007 et 2010, les superficies « autres » ont doublé. Celles-ci sont principalement composées de cultures d'engrais verts. La répartition des fermes type de culture principale est davantage uniforme. On y retrouve en premier lieu des fermes en culture fruitière, mais également en cultures fourragères, céréalières, légumières et abritées. Au cours des dernières années, ce sont les fermes en cultures fourragères qui ont présenté la plus forte augmentation.

Les revenus des productions végétales par hectare cultivé ont présenté une forte augmentation au cours des dernières années à Lévis. Les points saillants sont les suivants :

- les superficies totales en culture ont augmenté de 166 hectares à Lévis entre 2004 et 2010 comparativement à une baisse de 178 hectares dans la CMQ;
- les superficies en céréales (+424 ha) et en fruits (+45 ha) ont présenté une croissance importante;
- les superficies en fourrages (-139 ha) et en pâturage (-126 ha) ont affiché une baisse;
- les superficies totales en culture ont augmenté de 2 % à Lévis entre 2004 et 2010 comparativement à une baisse de 1 % dans la CMQ;
- les superficies en culture de fruits (+43 %), en horticulture ornementale (+37 % au champ et +39 % en conteneur) et en céréales (+17 %) ont présenté une croissance importante;
- les superficies en culture de légumes (-31 %) et de pâturage (-20 %) ont affiché une baisse importante;
- les revenus des productions végétales à Lévis (19,3 M\$) comptent pour 24 % des revenus des productions végétales de la CMQ (80,4 M\$);
- les revenus des productions végétales par hectare cultivé sont plus faibles à Lévis que dans l'ensemble de la CMQ (2 600 \$ comparativement à 3 250 \$ en 2010) mais beaucoup plus élevés que pour la région de Chaudière-Appalaches (806 \$);
- entre 2004 et 2010, la croissance des revenus par hectare cultivé a été beaucoup plus forte à Lévis (90 %) que dans l'ensemble de la CMQ (47,8 %).

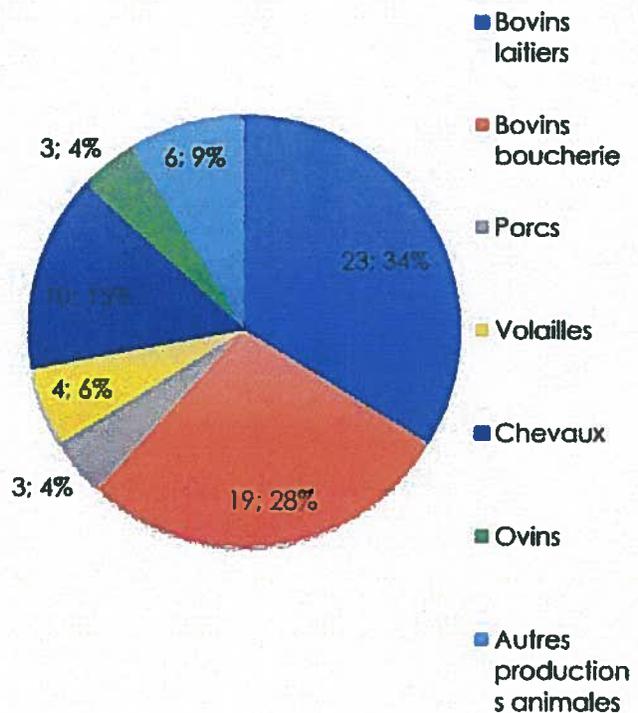
L'élevage

L'élevage de bovins est de loin le principal élevage pratiqué sur les fermes de Lévis, vient ensuite l'élevage de chevaux. Le nombre de fermes de bovins présente une tendance à la baisse au cours des dernières années alors que le nombre de fermes d'élevage de chevaux est en hausse. Les productions animales de Lévis génèrent les revenus les plus élevés de la CMQ. Le nombre d'unités animales par hectare de terre cultivée présente une tendance à la baisse dans toutes les catégories de production animale, excepté l'élevage de chevaux.

Les revenus des productions animales à Lévis (25,3M\$) représentent 38% des revenus des productions animales dans la CMQ (67M\$).

Les revenus des productions animales par unité animale en élevage à Lévis sont plus élevés que dans l'ensemble de la CMQ (4 200\$ comparativement à 3 700\$ en 2010) et sont les plus élevés parmi les MRC de la CMQ.

La croissance des revenus par unité animale a été moins forte à Lévis (43%) que dans l'ensemble de la CMQ (56%).



Les friches

| | Chutes de la Chaudière-Ouest | Chutes de la Chaudière-Est | Desjardins | Total |
|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------|--------------|
| Friche (ha) | 615 | 125 | 370 | 1 110 |
| % de l'arrondissement | 55% | 11% | 33% | 55% |
| % de la zone verte | 2% | 0% | 1% | 2% |

Pour plusieurs raisons, des terres agricoles sont abandonnées, laissant une végétation naturelle et incontrôlée s'implanter. Sans interventions, différents types de végétation se succèdent sur ces terres qui se situent en état transitoire instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt.

Contrairement à la jachère, qui est un arrêt intentionnel et de courte durée de préparation du sol pour des pratiques agricoles, la friche est un réel abandon pour une période indéterminée.

L'état de la situation concernant les terres en friches n'est pas connu de manière exhaustive. Toutefois, rappelons que le *Règlement sur les exploitations agricoles* interdit de manière générale la remise en culture sur des lots situés à l'intérieur d'un bassin versant dégradé.

La superficie des terres en friches est de 1110 hectares ce qui représente 2 % de la superficie de la zone agricole.

La relève et la main-d'œuvre

| | Fermes | Vente prévue (5 ans) | Relève |
|---------------------------|--------|-------------------------|--------|
| Lévis | 133 | 16 | 3 |
| Agglomération de Québec | 118 | 15 | 7 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 37 | 2 | 2 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 83 | 9 | 6 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 173 | 20 | 15 |
| CMQ | 544 | 62 | 33 |
| Chaudière-Appalaches | 5409 | 723 | 463 |

La relève agricole en Chaudière-Appalaches est majoritairement présente dans le secteur laitier, mais on en compte également en acériculture et en production porcine. La proportion de ventes de fermes est similaire à Lévis qu'ailleurs dans la CMQ ou en Chaudière-Appalaches. Toutefois, la relève y est moins présente en proportion, tout comme la relève disponible.

| | 2010 | | | 2007 | | |
|---------------------------|-------------------------|--------|------------------------------|-------------------------|--------|------------------------------|
| | Vente prévue (5 ans) | Relève | Relève vs vente prévue | Vente prévue (5 ans) | Relève | Relève vs vente prévue |
| Lévis | 12,0% | 2,3% | 18,8% | 10,6% | 5,3% | 50,0% |
| Agglomération de Québec | 12,7% | 5,9% | 46,7% | 11,7% | 3,1% | 26,7% |
| MRC de La Jacques-Cartier | 5,4% | 5,4% | 100,0% | 10,5% | 7,9% | 75,0% |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 10,8% | 7,2% | 66,7% | 10,0% | 6,7% | 66,7% |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 11,6% | 8,7% | 75,0% | 14,3% | 9,1% | 64,0% |
| CMQ | 11,4% | 6,1% | 53,2% | 11,9% | 6,4% | 53,7% |
| Chaudière-Appalaches | 13,4% | 8,6% | 64,0% | n/d | n/d | n/d |

La relève est particulièrement moins présente à Lévis que dans la CMQ en général, alors qu'un cinquième (19 %) des fermes à être transférées dans les 5 prochaines années ont identifié une relève, comparativement à plus de la moitié dans la CMQ (53 %), à près de la moitié (47 %) dans l'agglomération de Québec et à plus de 60 % en Chaudière-Appalaches (64,0 %).

La Ville de Lévis affiche un taux de relève disponible (9,5 %) beaucoup plus faible que dans le reste de la province de Québec (27,4 %) et que dans la CMQ (22,4 %).

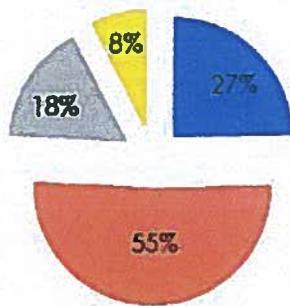
Notons la présence de centres de formation (CÉGEP de Lévis-Lauzon, Université Laval) pour aider à la formation de la relève.

Entre 2004 et 2010, la proportion de ventes de fermes prévues dans la ville de Lévis est passée de 3 % à 12 %. Le taux de couverture des besoins de relève a chuté dramatiquement entre 2004 (100 %) et 2010 (19 %).

Le taux de ventes de fermes prévues d'ici 5 ans (2018) est sensiblement le même à Lévis (12 %) que pour la CMQ (11,4 %), que dans l'agglomération de Québec (12,7 %) et ainsi qu'en Chaudière-Appalaches (13,4 %).

Les superficies forestières

Distribution du type forestier dans la zone verte en 2012



- Feuillue (5 759 ha)
- Mélangée (11 930 ha)
- Résineuse (3 865 ha)
- Friche (1 779 ha)

Les superficies forestières se subdivisent selon leur potentiel de production de matière ligneuse et selon leur accessibilité. Ainsi, une superficie forestière est un terrain apte à produire un certain volume de bois, et ce, peu importe s'il est utilisé à cette fin ou non.

En 2012, la forêt occupait 21 554 ha, soit environ 43 % de la superficie du territoire de Lévis, elle est qualifiée de « forêt de type mélangé ». La

forêt de type résineux occupe seulement 8 % de la forêt productive.

Nous comptons 133 propriétaires forestiers, possédant un plan d'aménagement forestier, enregistrés à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches sur le territoire de la ville.

Le potentiel acéricole

| | Chutes de la Chaudière-Ouest | Chutes de la Chaudière-Est | Desjardins | Total |
|----------------|------------------------------|----------------------------|------------|-------|
| Érablière (ha) | 513 | 91 | 149 | 753 |
| % | 68% | 12% | 20% | 100% |

L'acériculture englobe la production de sirop d'érable et de produits dérivés de l'eau d'érable. La superficie occupée est de 753 hectares et se concentre dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (68 %).

Les milieux humides

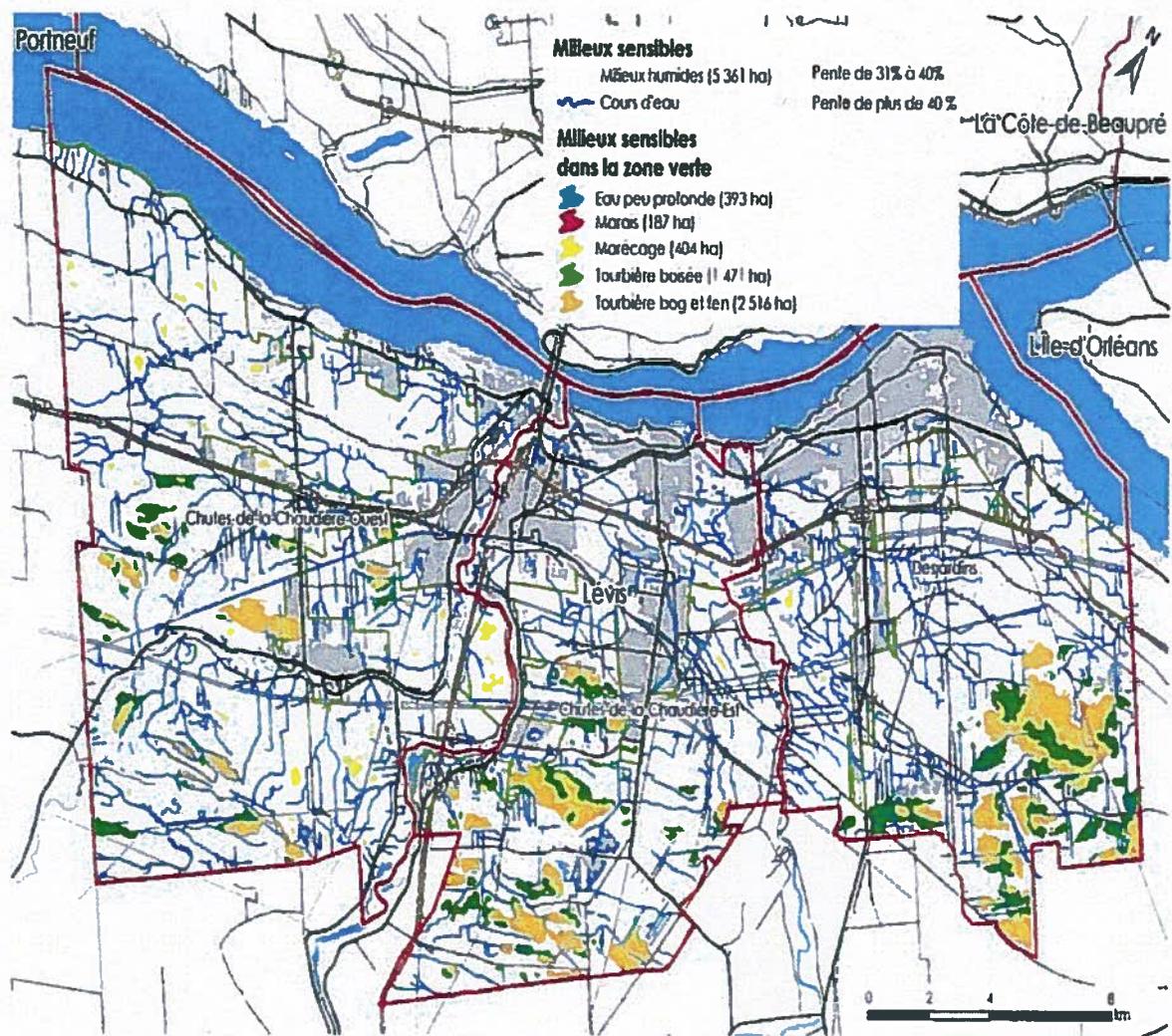
| CHUTES DE LA CHAUDIÈRE-OUEST | ha | % ZV | % Ouest |
|------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Eau peu profonde | 336 | 1% | 19% |
| Marais | 158 | 0% | 9% |
| Marécage | 332 | 1% | 18% |
| Tourbière boisée | 347 | 1% | 19% |
| Tourbière (bog) | 628 | 2% | 35% |
| Sous-total | 1 801 | 5% | |
| CHUTES DE LA CHAUDIÈRE-EST | ha | % ZV | % Est |
| Eau peu profonde | 56 | 0% | 4% |
| Marais | 29 | 0% | 2% |
| Marécage | 26 | 0% | 2% |
| Tourbière boisée | 416 | 1% | 31% |
| Tourbière (bog) | 825 | 3% | 61% |
| Sous-total | 1 352 | 4% | |
| DESJARDINS | ha | % ZV | % Desjardins |
| Eau peu profonde | 0 | 0% | 0% |
| Marais | 0 | 0% | 0% |
| Marécage | 45 | 0% | 3% |
| Tourbière boisée | 708 | 2% | 39% |
| Tourbière (bog) | 1063 | 3% | 59% |
| Sous-total | 1 816 | 6% | |
| TOTAL | 4 970 | 15 % | |

Les milieux humides (marais, marécages et tourbières) ont longtemps été considérés comme des terrains improductifs. Maintenant, on reconnaît aujourd'hui la valeur exceptionnelle de ces milieux et surtout leur importance, tant sur le plan écologique, économique que social.

Nous pouvons estimer la superficie de ces milieux fragiles à 10 000 hectares (25 %) sur le territoire de Lévis.

Les milieux humides sont surtout représentés par des tourbières (forestière ou bog).

La répartition (en type et en superficie) des milieux humides est similaire dans chacun des arrondissements.



La réglementation

Le secteur agricole est régi par plusieurs lois et règlements. L'ensemble de ceux-ci, tout en favorisant une protection du territoire et une régularisation du marché (offre, plan conjoint, contingentement, etc.), oblige une connaissance de ces instruments pour permettre un développement, un maintien du milieu agricole, de ses activités ainsi que sa pérennité. Les principales lois et les principaux règlements applicables sont les suivants :

- la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche;
- la Loi sur les appellations réservées et termes valorisants;
- la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et le régime de la forêt privée québécoise;
- la Loi sur la qualité de l'environnement;
- le Règlement sur les exploitations agricoles;
- le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- le Programme de crédit des taxes foncières et l'impôt foncier municipal;
- le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- le Code civil du Québec.

LES DIAGNOSTICS

3.1 Les forces

- La présence de grandes exploitations agricoles (en nombre, en production diversifiée et en revenus);
- la présence de ferme de créneau (petits fruits, élevages caprins);
- la ville est à proximité d'un grand marché (bassin de population) pour la distribution de ses produits;
- la disponibilité (potentiel) de terres en friches pour la remise en agriculture (petits fruits);
- le revenu agricole par hectare est important;
- un nombre élevé d'unité animale;
- la production animale est la plus importante de la CMQ;
- une augmentation de la production équine;
- une augmentation de la production végétale;
- un centre de formation en agriculture – CÉGEP de Lévis-Lauzon, Université Laval;
- un centre de distribution et usines de transformation;
- la présence d'un incubateur d'entreprises liées au secteur de la transformation alimentaire et de l'agrobiotechnologie ;
- la mise en place des ilots déstructurés (diminution de la pression pour la construction résidentielle);
- la présence d'un couvert forestier important constituant un potentiel de mise en valeur de la forêt privée;
- la mise en valeur de la foresterie privée (occupation du territoire);
- la présence de milieux humides comme éléments de protection de l'environnement;
- la présence de l'exploitation de la forêt privée;
- la présence d'un potentiel acéricole;
- le potentiel de mise en valeur de la forêt par l'acériculture.

3.2 Les faiblesses

- la valeur élevée des terres agricoles;
- la valeur élevée des exploitations agricoles;
- la location des terres, l'absence de données ventilées pour expliquer la situation;
- le recul des productions animales et végétales (décroissance);
- la présence d'un type d'agriculture monotypique;
- l'abandon, ou de sous-utilisation des terres agricoles (retour à la friche ou au reboisement);
- l'abandon/le délaissement des terres à cause des prix élevés : ceci ne favorise pas la relève, et peut constituer un facteur favorisant la location des terres et la vente de celles-ci à des non-producteurs agricoles;
- le manque de facilité pour favoriser le démarrage et le transfert des connaissances;
- l'absence d'entreprise forestière pour la mise en valeur;
- la rigidité de la LPTAAQ pour permettre l'établissement de fermes en émergence (construction de résidence). La loi ne permet pas de transmettre ce type de demande d'autorisation;
- des lois et des règlements abondants, complexes et parfois confus (agricole, municipal, environnement, fiscal, etc.);
- des limitations dans la mise en culture des terres en friches en regard des dispositions du *Règlement sur les exploitations agricoles* sur les bassins dégradés.

3.3 Les opportunités

- favoriser le développement de la relève par des programmes dédiés (Incubateur);
- favoriser, dans la mesure du possible, la remise en culture des terres en friches par une diversification des cultures;

- évaluer la possibilité d'introduire de nouveaux programmes dans le cadre de l'Assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser des productions en émergence;
- favoriser l'achat local par une offre de produits frais et variés;
- consolider et intensifier les productions existantes;
- favoriser le développement des fermes d'élevage équestre pour participer à l'occupation du territoire agricole;
- favoriser le développement des circuits courts, le réseau agro-touristique, les activités agricoles complémentaires;
- favoriser la filière bio alimentaire;
- favoriser l'émergence d'entreprises de transformation alimentaire valorisant les produits agricoles locaux;
- favoriser le développement de ferme maraîchère;
- favoriser et encadrer l'agriculture en émergence et particulièrement par l'article 59 2° volet de la LPTAAQ (occupation du territoire);
- favoriser les liens entre les programmes de formation et d'enseignement agricole;
- identifier des éléments distinctifs propres à la Ville de Lévis en comparaison avec les MRC voisines.

3.4 Les menaces

- la diminution des activités agricoles (productions animales et végétales);
- la décroissance de la main-d'œuvre en agriculture;
- le vieillissement des travailleurs agricoles;
- la relève n'est pas au rendez-vous pour assurer une continuité des activités agricoles;
- l'absence de concertation entre les différents intervenants agricoles;
- l'augmentation du prix des terres et la location sont un frein potentiel (achat ou démarrage) au maintien et au développement de l'agriculture;
- l'augmentation de la pression urbaine sur le milieu agricole pour le développement résidentiel;
- l'application mur à mur des différents règlements et lois;
- la méconnaissance des milieux humides et l'absence de caractérisation (type) de ceux-ci dans la zone agricole;
- l'absence de vision concernant l'agroenvironnement et le développement durable;
- l'absence de données sur les bassins dégradés (RAE);
- la méconnaissance des raisons à l'origine des terres en friches;
- la méconnaissance du rôle (l'exploitation) de la forêt privée;
- la diminution du nombre des entreprises acéricoles;
- l'achat des exploitations agricoles par des non-producteurs agricoles.

LA VISION CONCERTÉE

Malgré le fait qu'il existe sur le territoire de la ville de Lévis une agriculture dynamique et prospère, nous assistons à des changements structurels qui auront des impacts importants sur le développement et le maintien de l'agriculture.

Nous pensons, notamment en ce qui a trait à la relève, à la main-d'œuvre, au transfert de la propriété des exploitations agricoles sur une base familiale, au démarrage de nouvelles exploitations ainsi que la diversité favorisant le développement durable (protection des milieux humides, les circuits courts, l'auto-cueillette, la production biologique, etc.).

De plus, il nous faudra être à l'affût du contexte des négociations mondiales dans le secteur agricole (libre échange, gestion de l'offre).

À cet effet, nous devons favoriser, dans la perspective d'une agriculture, viable et durable occupant et développant le territoire de la zone agricole, une plus grande diversification de celle-ci tout en consolidant les activités actuelles.

À cet égard, la délimitation de secteurs (dynamiques, agroforestiers et forestiers) pour favoriser l'agriculture en émergence, en regard des dispositions de la LPTAAQ, permettra une occupation du territoire agricole en y introduisant de nouveaux types de culture et d'élevage.

L'introduction de nouveaux programmes dans le cadre de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles permettrait de faciliter l'émergence de nouvelles productions et notamment pour aider le démarrage d'entreprise appartenant à des producteurs agricoles à temps partiel.

D'autre part, la création, si nécessaire, de servitude perpétuelle de non-utilisation de lot, pour la protection d'un milieu humide en zone agricole, doit être dédiée pour des milieux humides situés en zone agricole.

Finalement, considérées comme étant des activités complémentaires, voire accessoires aux activités agricoles, ces éléments que sont la forêt et l'acériculture demeurent essentiels pour le maintien, le développement de l'agriculture et l'occupation du territoire.

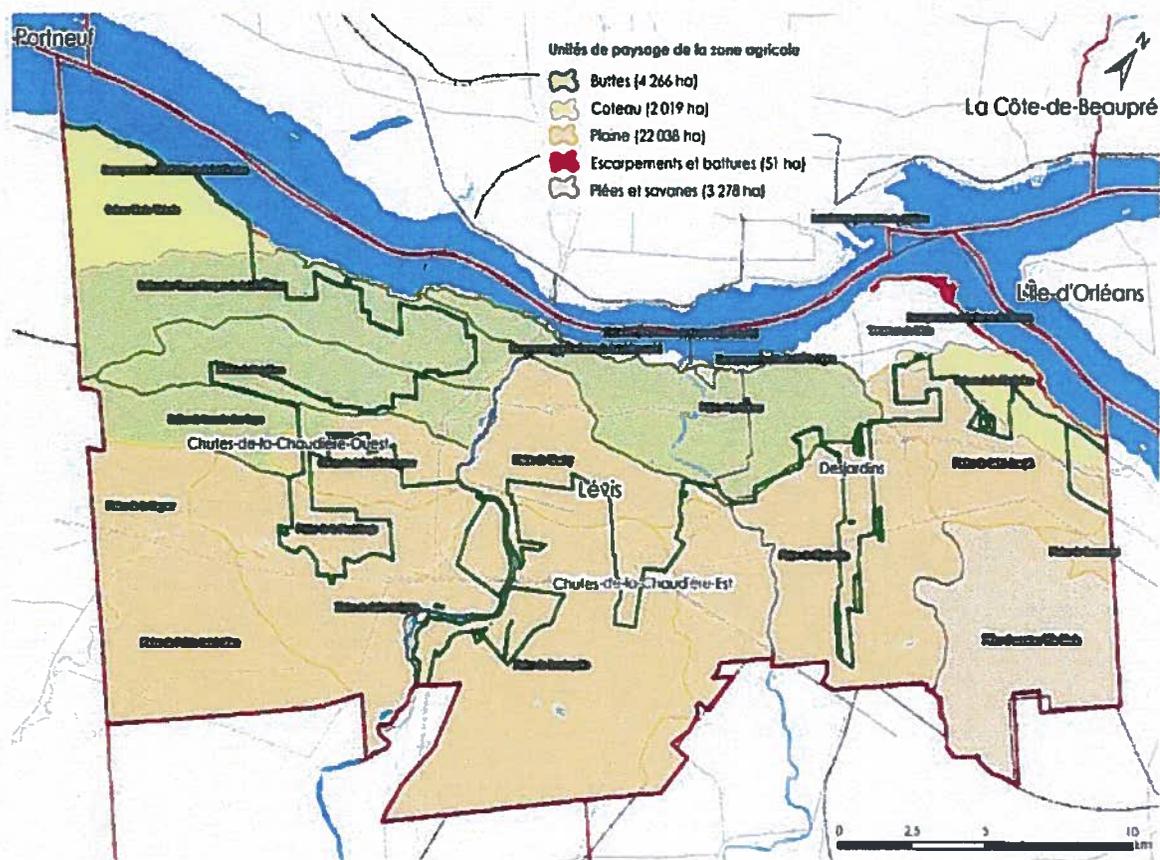
LES ACTIONS

- A-11) Assurer le maintien de la zone agricole pour y protéger et développer l'agriculture par un aménagement intégré à partir de nos outils de planification (Ville de Lévis, MAPAQ, UPA, CMQ);
- A-12) favoriser le développement de la relève et de la main-d'œuvre agricole par des programmes incitatifs à la fois pour le transfert des exploitations que pour la recherche de nouveaux créneaux de production animale et végétale (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis);
- A-13) favoriser le développement de nouvelles productions agricoles par l'élaboration d'un projet d'incubateur d'entreprises agricoles (MAPAQ, UPA, institutions d'enseignement, Ville de Lévis);
 - évaluer la pertinence d'un projet d'incubateur d'entreprises agricoles sur le territoire de la ville de Lévis;
 - création d'un comité de travail concernant un projet d'incubateur d'entreprises agricoles.
- A-14) caractériser les milieux humides en zone agricole, en concertation avec l'UPA, et ce, dans une perspective d'assujettir certains milieux humide en zone agricole à une servitude perpétuelle de non utilisation (Ville de Lévis, UPA et MDDELCC);
- A-15) assurer un lien avec les autres MRC qui réalisent ou qui ont réalisé un Plan de développement de la Zone agricole sur le territoire de la CMQ;
- A-16) démarrer un programme de remise en culture des terres en friche (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis et CMQ) :
 - réalisation d'une enquête auprès des propriétaires concernés sur les raisons de ne pas cultiver leur terre;
 - cibler les parcelles disponibles à la remise en culture;
 - développer des incitatifs de remise en culture;
 - s'assurer de la conformité avec la réglementation applicable (REA).
- A-17) démarrer une réflexion sur des assouplissements règlementaires (superficie maximale de plancher) concernant les bâtiments d'élevages en lien avec les nouvelles normes à venir concernant le « Bien-être animal » (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis).

4. LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

LES CONSTATS

L'agrotourisme



Sur le territoire de la ville de Lévis, on compte une trentaine de fermes qui pratiquent la vente à la ferme sous forme de kiosque et une dizaine qui pratiquent l'agrotourisme et la transformation à la ferme. L'ensemble de ces activités est proportionnellement plus pratiqué sur le territoire de la ville de Lévis qu'en Chaudière-Appalaches, mais moins que sur le territoire de la CMQ.

| | Fermes | Agrotourisme | Transformation à la ferme | Kiosque à la ferme | Production biologique |
|---------------------------|------------|--------------|---------------------------|--------------------|-----------------------|
| Lévis | 133 | 10 | 13 | 31 | 3 |
| Agglomération de Québec | 118 | 4 | 5 | 13 | 0 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 37 | 3 | 3 | 9 | 1 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 83 | 11 | 19 | 24 | 6 |
| MRC de L'île-d'Orléans | 173 | 22 | 40 | 63 | 5 |
| CMQ | 544 | 50 | 80 | 140 | 15 |
| Chaudière-Appalaches | 5409 | 85 | 257 | 305 | 253 |

| | Agrotourisme | Transformation à la ferme | Kiosque à la ferme | Production biologique |
|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------------|-----------------------|
| Lévis | 7,5% | 9,8% | 23,3% | 2,3% |
| Agglomération de Québec | 3,4% | 4,2% | 11,0% | 0,0% |
| MRC de La Jacques-Cartier | 8,1% | 8,1% | 24,3% | 2,7% |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 13,3% | 22,9% | 28,9% | 7,2% |
| MRC de L'île-d'Orléans | 12,7% | 23,1% | 36,4% | 2,9% |
| CMQ | 9,2% | 14,7% | 25,7% | 2,8% |
| Chaudière-Appalaches | 1,6% | 4,8% | 5,6% | 4,7% |

Le paysage agricole

Le paysage agricole de la ville Lévis se compose de plusieurs entités topographiques offrant une diversité de points de vue sur l'ensemble de son territoire agricole.

La plaine représente la majorité du territoire agricole et se caractérise par le rythme des éléments (types de cultures) et des gens qui l'habitent.

Le fleuve et ses affluents apportent une richesse et un caractère champêtre au territoire agricole (profondeur des vues, diversification des cultures, proximité et encadrement).

La diversité du paysage est caractérisée par les types d'activités agricoles du territoire, la présence visible et importante du patrimoine agricole (granges, maisons de ferme, silos, alignement d'arbres, vieux chemins ou rangs).

Ainsi, la qualité des paysages agricoles permet une grande sensibilisation à la protection de la zone agricole.

La transformation

On compte 41 entreprises de transformation et de distribution alimentaire sur le territoire de la ville de Lévis sur un total de 191 en Chaudière-Appalaches.

Plus de 31 entreprises de transformation de la ville de Lévis et 145 entreprises situées en Chaudière-Appalaches sont inscrites à l'annuaire des entreprises du Carrefour alimentaire.

| | PIB au prix de base (M\$) | % total | % bioalim. | Emplois | % total | % bioalim. |
|----------------------------|---------------------------|---------|------------|---------|---------|------------|
| Agriculture | 560 | 4,2% | 37,3% | 9 500 | 4,3% | 28,4% |
| Transformation | 610 | 4,6% | 40,7% | 5 200 | 2,4% | 15,6% |
| Détail | 190 | 1,4% | 12,7% | 9 900 | 4,5% | 29,6% |
| Restauration | 140 | 1,0% | 9,3% | 7 100 | 3,2% | 21,3% |
| Industrie bioalimentaire | 1 500 | 11,2% | 100,0% | 33 400 | 15,2% | 100,0% |
| Activité économique totale | 13 377 | 100,0% | | 219 800 | 100,0% | |

LES DIAGNOSTICS

4.1 Les forces

- l'agrotourisme est en expansion;
- l'attrait des paysages agricoles diversifiés;
- l'existence d'un marché public et l'achat de produits à la ferme;
- la proximité d'un bassin de population important;
- la présence d'entreprises importantes de transformation et de distribution alimentaire;
- l'offre de services professionnels et financiers importants pour les producteurs agricoles.

4.2 Les faiblesses

- la faible protection du patrimoine agricole bâti en vue de favoriser l'agrotourisme;
- la faible offre dans les activités agrotouristiques;
- la faible concertation des partenaires agricoles pour la mise en valeur et la distribution de leurs produits;
- la difficulté d'accès autre que la voiture sur les circuits agrotouristiques;
- revoir la signalisation « interprétative » le long des circuits;
- revoir les portes d'entrée de la Ville de Lévis pour y promouvoir les paysages agricoles;
- l'absence de données sur les intrants locaux dans les entreprises de transformation.

4.3 Les opportunités

- la prise de conscience de la saine alimentation par l'accès à des produits frais (circuits courts) favorise les contacts entre les consommateurs et les producteurs agricoles;
- la possibilité de remise en culture de certaines terres en friches en favorisant des plantations adaptées;
- le cumul de la qualité des paysages agricoles avec la présence de la route verte (piste cyclable);
- la présence d'entreprises de transformation et de distribution sur le territoire.

4.4 Les menaces

- l'absence de produits identifiés à la production agricole locale;
- absence de créneaux locaux;
- obstacles réglementaires pour la transformation à la ferme;
- l'absence du constat d'une nouvelle mise en marché pour tenir compte du vieillissement de la population et des besoins à combler : emballage, quantité, diversité, changement nutritionnel (moins de matière grasse, plus de protéines).

LA VISION CONCERTÉE

Les activités complémentaires à l'agriculture jouent un rôle essentiel pour la compréhension et la mise en valeur du milieu agricole. À cet effet, le *Règlement sur le zonage et le lotissement* prévoit des dispositions permettant différents usages complémentaires : gîte touristique, mini ferme, centre équestre, pension et garde d'animaux domestiques, etc.

Ces activités servent d'interface entre le monde urbain et le monde agricole favorisant ainsi une meilleure connaissance des réalités et de ce fait cela facilite une cohabitation plus harmonieuse. De plus, la beauté des paysages agricoles a aussi une importance de taille dans la protection de ceux-ci et par le fait même du territoire et du milieu agricole : ils sont indissociables.

La connaissance des pratiques agricoles et des contraintes s'y rattachant permet de mieux saisir les restrictions inhérentes à ce milieu (distances séparatrices, épandage de lisier, de la chaux, odeurs, bruits, etc.).

De ce fait, en favorisant les contacts fréquents entre le monde urbain et le monde rural, ceux-ci aideront à démystifier certaines perceptions négatives concernant la pratique de l'agriculture et de ses besoins.

LES ACTIONS

- A-18) Investir pour le maintien et le développement d'activités reliées à l'agrotourisme (Ville de Lévis, MAPAQ et UPA);
- A-19) porter une attention accrue sur le rôle et l'importance de maintenir des paysages de qualité pour l'agriculture et l'environnement (Ville de Lévis, UPA et CMQ);
 - élaborer une charte des paysages agricoles de la Ville de Lévis;
 - améliorer visuellement les entrées agricoles de la Ville de Lévis;
 - assurer un lien avec la remise en culture des terres notamment en friche.
- A-20) favoriser la transformation et la distribution de produits agricoles (existants et nouveaux) sur le territoire de la ville de Lévis par des actions ciblées (MAPAQ, UPA et Ville de Lévis);
 - définir un portrait précis de la présence des produits agricoles de Lévis dans nos différents systèmes de distribution : Marché public permanent, épicerie, Marché de Noël, etc.;
 - promouvoir, sensibiliser et favoriser l'achat des produits agricoles locaux par les hôteliers, les restaurants et les institutions.

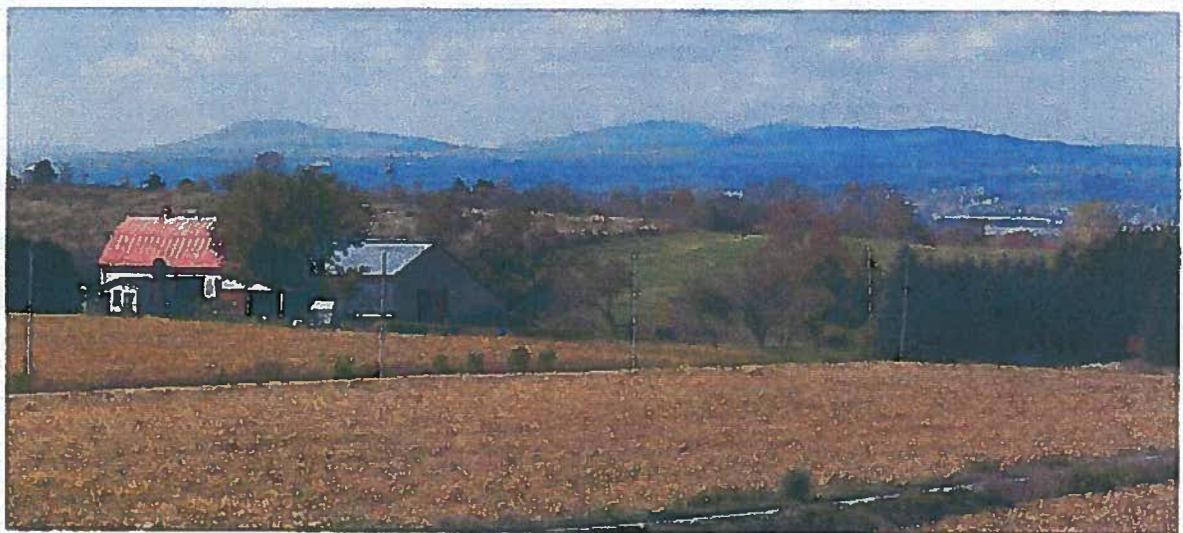
- A-21) élaboration d'un circuit gourmand axée sur la valorisation et la promotion des activités agricoles de Lévis (piste cyclable, promenade, etc.) (Ville de Lévis, UPA);
- A-22) amorcer une réflexion sur une image de marque agricole à Lévis et trouver l'élément distinctif des produits agricoles de Lévis à l'échelle de la CMQ et de Chaudière-Appalaches;

Mettre en valeur les distinctions agricoles face aux MRC de Bellechasse, Nouvelle-Beauce et Lotbinière (Ville de Lévis, MAPAQ).

L'agriculture urbaine

L'actuel plan de développement de la zone agricole sur le territoire de la ville de Lévis vise l'ensemble des activités situées à l'intérieur de cette zone. Toutefois, il est vite apparu que pour le maintien et le développement de ce secteur économique une sensibilisation du monde urbain s'avère essentielle.

Dans ce contexte, le développement de la culture des végétaux en milieu urbain sous la forme, entre autres, des jardins communautaires, constitue une excellente vitrine sur la réalité des activités agricoles.



Conclusion

Le PDZA, comme tout document de planification, vise à se projeter dans l'avenir à partir de l'analyse de la situation existante. Dans ce contexte, il ressort que l'agriculture se porte bien sur le territoire de la ville de Lévis.

Toutefois, son maintien, son développement et sa pérennité ne sont pas acquis; la menace de son remplacement par d'autres usages (résidentiel, commercial, industriel, etc.) est toujours présente.

Cette situation est à l'origine de ce plan de développement de la zone agricole. Ainsi, en plus d'assurer son développement et son maintien, ce plan a pour but ultime d'indiquer que l'agriculture doit être considérée comme une activité permanente et essentielle sur le territoire de la ville de

Lévis. Ce PDZA est aussi complémentaire aux différentes orientations des autres documents de planification : plan métropolitain, schéma d'aménagement et plan d'urbanisme.

C'est dans l'optique d'une occupation et du développement de la zone agricole dans une perspective du développement durable que des moyens d'actions, impliquant différents partenaires, ont été mis de l'avant. Ces moyens visent des actions ciblées et réalistes.

Notons en terminant que le secteur agricole est à l'aube de plusieurs changements notamment à cause du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, ainsi que la négociation de la gestion de l'offre liée au Partenariat Transpacifique.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| LES CONSTATS | LES DIAGNOSTICS | LA VISION CONCERTÉE | LES ACTIONS ET LES ACTEURS | MISE EN ŒUVRE (DURÉE) | LES COÛTS | LES INDICATEURS DE RÉALISATION |
|---|--|--|---|--|--|---|
| <p>1. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE</p> <p>La Ville de Lévis compte pour près du cinquième de la population de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et pour plus du tiers de celle de la région Chaudière-Appalaches. En général, sa population est légèrement plus jeune. La croissance démographique a été importante dans le passé et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, tout comme la croissance du nombre de ménages.</p> | <p>1.1 Les forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • un revenu élevé de la population; • une population jeune (- de 25 ans) importante; • un faible taux de chômage (4 %); • un ratio élevé de mise en chantier; • agrandissement du bassin de consommateurs. <p>1.2 Les faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • une partie importante de la population est âgée de plus de 55 ans (28 %); • une relève agricole difficile à établir (voir aussi l'item 3); • diminution du nombre et de la taille des ménages; • diminution du nombre d'emploi agricole. <p>1.3 Les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • susciter l'attrait pour la région et ses qualités de vie; • faire connaître la nature des emplois disponibles dans le secteur agricole. | <p>La Ville de Lévis connaît une forte croissance de sa population depuis 2002. Cette croissance se retrouve particulièrement à l'intérieur du périmètre urbain. Par contre, on dénote une diminution de la croissance démographique sur le territoire agricole.</p> <p>D'autre part, malgré le fait que 30 % de la population sur le territoire de la ville de Lévis a moins de 25 ans, on constate un vieillissement de cette dernière, une diminution du nombre de ménages ainsi que la taille de ceux-ci.</p> <p>À moyen et à long terme, cela aura des conséquences sur la disponibilité de la main-d'œuvre, une diminution du nombre de ménages, de leur taille, de la consommation de ceux-ci. De plus, cela laisse présager une augmentation du nombre de personnes vivant seules : cela aura des incidences sur le type d'habitation recherché (plus de logements locatifs que d'unifamiliales), sur le type de services (commerce de</p> | <p>A-1) favoriser l'augmentation de la population rurale dans le cadre du maintien et du développement de l'agriculture, en poursuivant les travaux concernant les secteurs agricoles pour favoriser l'agriculture en émergence (Volet 2 art. 59 de la LPTAAQ), en concertation avec l'UPA (Ville de Lévis, UPA et la CPTAQ);</p> <p>A-2) consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités) (Ville de Lévis et CMQ);</p> <p>A-3) favoriser le développement de la main-d'œuvre agricole permanente et saisonnière (UPA et MAPAQ);</p> <p>A-4) favoriser une diversification de l'agriculture (UPA et MAPAQ);</p> <p>A-5) favoriser des rencontres avec le milieu de l'éducation pour permettre la transmission de différentes connaissances sur le milieu agricole comme</p> | <p>Définie par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions</p> |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | <p>1.4 Les menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • diminution du bassin de main-d'œuvre locale disponible et concurrence pour sa rétention; • baisse de la consommation de biens et de services à cause du vieillissement de la population; • pression constante du milieu urbain pour occuper la zone agricole en raison de sa croissance démographique. | <p>proximité, clinique de santé, le type de transport) et une conception différente du mobilier urbain.</p> <p>À cet égard, le milieu agricole ne sera pas à l'abri de cette transformation due au vieillissement de la population (relève, nouvelle exploitation agricole, etc.). La recherche de main-d'œuvre qualifiée en matière agricole sera un défi de taille pour le maintien et le développement de ce secteur d'activité. De plus, une augmentation de la population rurale dédiée au développement et à la mise en valeur des activités agricoles doit être envisagée.</p> <p>Un des moyens pour augmenter l'occupation du territoire agricole est de favoriser l'agriculture en émergence par le biais des demandes d'autorisation à portée collective (<i>Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)</i>).</p> <p>Rappelons que les dispositions de cet article permettent d'établir différents secteurs où un permis de construction d'une résidence pourra être</p> | <p>lieu de travail et de vie (Ville de Lévis, MAPAQ et UPA);</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir un maillage plus important avec les institutions d'enseignement; - création d'un partenariat avec les institutions d'enseignements et les entreprises agricoles de Lévis (Stage-travail); - représentation auprès de la Commission scolaire pour mettre en place un programme de valorisation de l'agriculture. | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|
| | | <p>délivré, soit en fonction d'une superficie déterminée, soit à la suite d'une décision de la CPTAQ, en prenant en compte l'évaluation du projet agricole.</p> <p>D'autre part, les outils de planification et d'aménagement (Schéma d'aménagement et de développement révisé et le Plan métropolitain d'aménagement) doivent poursuivre leurs orientations et leurs actions sur l'importance de protéger la zone agricole pour en assurer son maintien.</p> | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| LES CONSTATS | LES DIAGNOSTICS | LA VISION CONCERTÉE | LES ACTIONS ET LES ACTEURS | MISE EN ŒUVRE (DURÉE) | LES COÛTS | LES INDICATEURS DE RÉALISATION |
|---|--|--|---|--|--|---|
| <p>2. OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE, LE POTENTIEL AGRICOLE, LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, LA CARACTÉRISATION DU PAYSAGE AGRICOLE</p> <p>L'occupation La zone agricole occupe une grande part du territoire de la ville de Lévis, soit 73 %. La portion du territoire agricole qui est effectivement occupée par des exploitations agricoles est moins importante ici que dans les régions à proximité.</p> <p>En dépit de la vaste étendue apparente du territoire agricole, la portion réellement exploitable et cultivable demeure plus faible et vulnérable à une érosion de sa superficie.</p> <p>D'autre part, on compte beaucoup de superficies en location, autant en pourcentage des superficies exploitées qu'en comparaison avec les autres régions.</p> <p>Les superficies en location à Lévis présentent d'ailleurs une augmentation notable au cours des dernières années. Toutefois, ce phénomène ne</p> | <p>2.1 Les forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • la grande superficie de la zone agricole sur le territoire de la ville de Lévis, soit : 73 %; • la superficie des terres de sol de classes 2 et 3 est de 9 000 hectares; • un climat (unités thermiques) favorisant une grande diversité de productions végétales; • la proximité des marchés publics pour la vente des produits agricoles; • une augmentation de la demande pour des produits frais; • la diversité et la qualité des paysages agricoles; • la proximité d'un bassin de consommateur important (CMQ). <p>2.2 Les faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits (compétition) entre urbain et agriculteur pour l'accaparement des terres et des exploitations agricoles; | <p>Le territoire de la ville de Lévis présente un cadre exceptionnel pour le développement urbain et agricole, et ce, compte tenu du bassin de la population, des axes de transports et des services (santé, commerce, etc.) que nous y retrouvons. À cet égard, les activités urbaines et agricoles y sont complémentaires : le défi est d'y établir et maintenir une cohabitation harmonieuse entre ces activités.</p> <p>Dans cette optique, la situation actuelle constitue une base solide pour le maintien et le développement du territoire agricole. À cet effet, la délimitation actuelle du périmètre urbain et de la zone agricole reflète une compréhension de la dynamique du développement sur le territoire de la ville.</p> <p>Toutefois, de ce constat, nos outils de planification et de développement doivent contenir cette réalité et indiquer que les activités agricoles et le territoire affecté</p> | <p>A-6) Établir un dialogue entre le monde agricole et le monde urbain pour expliquer les tenants et aboutissants de la réalité agricole et, plus particulièrement le caractère essentiel de la protection du territoire agricole (Ville de Lévis (élu et fonctionnaires), UPA, MAPAQ);</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une Table agro-urbaine annuelle, ou au besoin, afin de favoriser la concertation entre le milieu agricole et urbain. Définir un mandat et la composition de celle-ci; - développer un réflexe de concertation entre les différents partenaires sur les dossiers structurants en zone agricole (demande d'exclusion, corridors de transports d'énergie, marché public, sentiers VHR, | <p>Définie par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions</p> |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| <p>restreint pas la culture de ces espaces dont les causes de cette situation sont multiples.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • le faible intérêt pour l'agriculture : manque de communication entre le milieu urbain/rural; • les risques élevés de spéculation à cause de la proximité des milieux urbains (développement en attente); • la mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles, commerciales, industrielles) au contexte de la zone agricole; • le taux de location élevé des terres comparativement au reste du Québec ainsi que de la région Chaudière-Appalaches. <p>2.3 Les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des outils pour favoriser et diffuser une meilleure connaissance du territoire et des activités agricoles (visite à la ferme, l'agro-tourisme, etc.) pour créer un intérêt pour ce secteur d'activité. <p>2.4 Les menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méconnaissance du milieu agricole aura comme | <p>à cet usage sont nécessaires économiquement, et ce, en permettant la consolidation et la densification du périmètre urbain.</p> | <p>etc.) (Ville de Lévis, CMQ, UPA);</p> <ul style="list-style-type: none"> - mandater la Table agro-urbaine de la responsabilité du suivi des actions du PDZA; - procéder à des consultations annuelles auprès des producteurs de Lévis afin de connaître leur besoin, leur préoccupation et leur vision de l'agriculture (maintien des connaissances à jour) à Lévis. (Ville de Lévis, UPA). <p>A-7) réaliser des activités communes entre la Ville de Lévis et l'UPA par des rencontres (portes ouvertes);</p> <p>A-8) création de jardins communautaires en zone agricole pour faire connaître les milieux et les activités agricoles (Ville de Lévis, UPA, MAPAQ);</p> <p>A-9) établir un portrait plus précis du taux de location en zone agricole (UPA, MAPAQ);</p> <p>A-10) documenter l'impact de la spéculation foncière sur les</p> | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | conséquence de minimiser le rôle de l'agriculture sur le territoire de la ville, et ainsi, d'augmenter les pressions pour l'agrandissement du périmètre urbain et notamment par des demandes d'exclusion de lots de la zone agricole pour des fins résidentielles, industrielles, commerciales, etc. | | entreprises agricoles (UPA, MAPAQ, MAMO, Ville de Lévis, institutions d'enseignement). | | | |
| <p><u>Le potentiel agricole</u></p> <p>Les sols des classes 2 et 3, présentant un excellent potentiel agricole, représentent 27,1 % des sols de la zone agricole de Lévis.</p> <p>Les sols de classe 4, qui nécessitent des améliorations afin d'augmenter leur potentiel agricole, représentent 54,1 % des sols de la zone agricole. Les sols cultivés sont majoritairement de classes 3 ou 4, environ à part égale.</p> | | | | | | |
| <p><u>L'environnement</u></p> <p>Le portrait environnemental du territoire agricole présente les principales caractéristiques des ressources forestières, hy-</p> | | | | | | |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| <p>driques, floristiques et fauniques.</p> <p>La moitié des boisés de la ville de Lévis se trouve sur le territoire agricole. Aucun peuplement de cette zone n'a été classé comme écosystème forestier exceptionnel protégé. Par contre, on y retrouve plusieurs peuplements forestiers écologiques (les falaises de Saint-Nicolas, la Plée bleu). De plus, des terres abandonnées en friche sont dénombrées et se localisent sur la partie ouest du territoire.</p> <p>Au niveau du potentiel acéricole, selon les données de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), certaines zones du territoire agricole présentent un fort potentiel pour cette production. L'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest est le secteur qui possède la plus grande proportion d'érablières.</p> <p>L'analyse des zones humides indique que le territoire agricole est représenté par de nombreux milieux humides de grande envergure et de type tourbière (forestière ou bog).</p> | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| <p><u>Le paysage</u></p> <p>Le paysage agricole de Lévis possède un découpage topographique très intéressant pour la diversité des points de vue que l'on retrouve sur l'agriculture et son patrimoine.</p> <p>La plaine illustre l'entité paysagère la mieux représentée du territoire agricole et se distingue par les ambiances générées, entre autres, par le rythme des éléments qui la compose et des gens qui l'habitent.</p> | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| LES CONSTATS | LES DIAGNOSTICS | LA VISION CONCERTÉE | LES ACTIONS ET LES ACTEURS | MISE EN ŒUVRE (DURÉE) | LES COÛTS | LES INDICATEURS DE RÉALISATION |
|--|--|--|--|--|--|---|
| <p>3. AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE, LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES AGRICOLES, LA RELÈVE ET LA MAIN-D'ŒUVRE, LES PRODUCTIONS AGRICOLES, LA RÉGLEMENTATION</p> <p>L'agriculture dans l'économie locale</p> <p>Les activités et les entreprises agricoles comptent pour une part importante de l'activité économique dans la région de Chaudière-Appalaches. Nous dénombrons 171 fermes déclarées dont 133 fermes enregistrées au MAPAQ : la différence entre ces chiffres origine du fait que les fermes enregistrées au MAPAQ déclarent un revenu agricole de 5 000 \$ et plus.</p> <p><u>Les revenus</u></p> <p>Ces fermes présentent un revenu moyen par ferme plus élevé que dans la région de Chaudière-Appalaches et que dans la CMQ. La part de la</p> | <p>3.1 Les forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence de grandes exploitations agricoles (en nombre, en production diversifiée et en revenus); • la présence de ferme de créneau (petits fruits, élevages caprins); • la ville est à proximité d'un grand marché (bassin de population) pour la distribution de ses produits; • la disponibilité (potentiel) de terres en friches pour la remise en agriculture (petits fruits); • le revenu agricole par hectare est important; • un nombre élevé d'unité animale; • la production animale est la plus importante de la CMQ; • une augmentation de la production équestre; • une augmentation de la production végétale; • un centre de formation en agriculture – CÉGEP de Lévis-Lauzon, Université Laval; | <p>Malgré le fait qu'il existe sur le territoire de la ville de Lévis une agriculture dynamique et prospère, nous assistons à des changements structurels qui auront des impacts importants sur le développement et le maintien de l'agriculture.</p> <p>Nous pensons, notamment en ce qui a trait à la relève, à la main-d'œuvre, au transfert de la propriété des exploitations agricoles sur une base familiale, au démarrage de nouvelles exploitations ainsi que la diversité favorisant le développement durable (protection des milieux humides, les circuits courts, l'auto-cueillette, la production biologique, etc.).</p> <p>De plus, il nous faudra être à l'affût du contexte des négociations mondiales dans le secteur agricole (libre échange, gestion de l'offre).</p> <p>À cet effet, nous devons favoriser, dans la perspective d'une agriculture, viable et durable occupant et développant le territoire de la zone agricole, une plus grande</p> | <p>A-11) Assurer le maintien de la zone agricole pour y protéger et développer l'agriculture par un aménagement intégré à partir de nos outils de planification (Ville de Lévis, MAPAQ, UPA, CMQ);</p> <p>A-12) favoriser le développement de la relève et de la main-d'œuvre agricole par des programmes incitatifs à la fois pour le transfert des exploitations que pour la recherche de nouveaux créneaux de production animale et végétale (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis);</p> <p>A-13) favoriser le développement de nouvelles productions agricoles par l'élaboration d'un projet d'incubateur d'entreprises agricoles (MAPAQ, UPA, institutions d'enseignement, Ville de Lévis);</p> <p>- évaluer la pertinence d'un projet d'incubateur d'entreprises agricoles</p> | <p>Définie par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions</p> |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| <p>valeur foncière uniformisée des immeubles agricoles dans la richesse foncière uniformisée totale est relativement faible compte tenu de la présence d'un grand nombre d'immeubles résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. Les revenus par hectare de terre cultivée ont affiché une forte croissance au cours des dernières années.</p> <p><u>La location des terres</u></p> <p>La zone agricole occupe une grande part du territoire de la ville de Lévis. On compte cependant beaucoup de superficies en location, autant en pourcentage des superficies exploitées qu'en comparaison avec les autres régions.</p> <p><u>Les caractéristiques des entreprises agricoles</u></p> <p>Les fermes situées dans la zone agricole de la ville de Lévis possèdent un capital important et génèrent des revenus comparables à d'autres MRC. Elles se démarquent par un capital et des revenus par hectare exploités généralement plus élevés.</p> <p>On y compte une proportion beaucoup moins importante de</p> | <ul style="list-style-type: none"> • un centre de distribution et usines de transformation; • la présence d'un incubateur d'entreprises liées au secteur de la transformation alimentaire et de l'agrobiotechnologie ; • la mise en place des îlots déstructurés (diminution de la pression pour la construction résidentielle); • la présence d'un couvert forestier important constituant un potentiel de mise en valeur de la forêt privée; • la mise en valeur de la foresterie privée (occupation du territoire); • la présence de milieux humides comme éléments de protection de l'environnement; • la présence de l'exploitation de la forêt privée; • la présence d'un potentiel acéricole; • le potentiel de mise en valeur de la forêt par l'acériculture. | <p>diversification de celle-ci tout en consolidant les activités actuelles.</p> <p>À cet égard, la délimitation de secteurs (dynamiques, agroforestiers et forestiers) pour favoriser l'agriculture en émergence, en regard des dispositions de la LPTAAQ, permettra une occupation du territoire agricole en y introduisant de nouveaux types de culture et d'élevage.</p> <p>L'introduction de nouveaux programmes dans le cadre de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles permettrait de faciliter l'émergence de nouvelles productions et notamment pour aider le démarrage d'entreprise appartenant à des producteurs agricoles à temps partiel.</p> <p>D'autre part, la création, si nécessaire, de servitude perpétuelle de non-utilisation de lot, pour la protection d'un milieu humide en zone agricole, doit être dédiée pour des milieux humides situés en zone agricole.</p> <p>Finalement, considérées comme étant des activités complémentaires, voire accessoires aux activités</p> | <p>sur le territoire de la Ville de Lévis;</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un comité de travail concernant un projet d'incubateur d'entreprises agricoles. <p>A-14) caractériser les milieux humides en zone agricole, en concertation avec l'UPA, et ce, dans une perspective d'assujettir certains milieux humide en zone agricole à une servitude perpétuelle de non utilisation (Ville de Lévis, UPA et MDDELCC);</p> <p>A-15) assurer un lien avec les autres MRC qui réalisent ou qui ont réalisé un Plan de développement de la Zone agricole sur le territoire de la CMQ;</p> <p>A-16) démarrer un programme de remise en culture des terres en friche (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis et CMQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une enquête auprès des propriétaires concernés sur les raisons de ne pas cultiver leur terre; | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|--|
| <p>très petites fermes générant moins de 5 000 \$ de revenus par année. On y retrouve davantage de fermes déclarant des revenus entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Le nombre de fermes en production animale et en production végétale est pratiquement égal.</p> <p>Les productions agricoles</p> <p>La culture</p> <p>Les superficies en culture à Lévis sont principalement en fourrages et en céréales, tout comme la croissance en nombre d'hectares au cours des dernières années. Certaines cultures présentent cependant une croissance relative comme la culture des fruits et les cultures horticoles.</p> <p>L'élevage</p> <p>L'élevage de bovins est de loin le principal élevage pratiqué sur les fermes de Lévis, vient ensuite l'élevage de chevaux. Le nombre de fermes de bovins présente une tendance à la baisse au cours des dernières années alors que le nombre de fermes d'élevage de chevaux est en hausse. Les productions animales de Lévis génèrent les revenus les plus élevés de la</p> | <p>3.2 Les faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur élevée des terres agricoles; • la valeur élevée des exploitations agricoles; • la location des terres, l'absence de données ventilées pour expliquer la situation; • le recul des productions animales et végétales (décroissance); • la présence d'un type d'agriculture monotypique; • l'abandon, ou de sous-utilisation des terres agricoles (retour à la friche ou au reboisement); • l'abandon/le délaissement des terres à cause des prix élevés : ceci ne favorise pas la relève, et peut constituer un facteur favorisant la location des terres et la vente de celles-ci à des non-producteurs agricoles; • le manque de facilité pour favoriser le démarrage et le transfert des connaissances; | <p>agricoles, ces éléments que sont la forêt et l'acériculture demeurent essentiels pour le maintien, le développement de l'agriculture et l'occupation du territoire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - cibler les parcelles disponibles à la remise en culture; - développer des incitatifs de remise en culture; - s'assurer de la conformité avec la réglementation applicable (REA). <p>A-17) démarrer une réflexion sur des assouplissements réglementaires (superficie maximale de plancher) concernant les bâtiments d'élevages en lien avec les nouvelles normes à venir concernant le « Bien-être animal » (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis).</p> | | | |
|--|---|--|---|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| <p>CMQ. Le nombre d'unités animales par hectare de terre cultivée présente une tendance à la baisse dans toutes les catégories de production animale, excepté l'élevage de chevaux.</p> <p>Les friches Pour plusieurs raisons, des terres agricoles sont abandonnées, laissant une végétation naturelle et incontrôlée s'implanter. Sans interventions, différents types de végétation se succèdent sur ces terres qui se situent en état transitoire instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt.</p> <p>Contrairement à la jachère, qui est un arrêt intentionnel et de courte durée de préparation du sol pour des pratiques agricoles, la friche est un réel abandon pour une période indéterminée.</p> <p>L'état de la situation concernant les terres en friches n'est pas connu de manière exhaustive. Toutefois, rappelons que le <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> interdit de manière générale la remise en culture sur des lots</p> | <ul style="list-style-type: none"> • l'absence d'entreprise forestière pour la mise en valeur; • la rigidité de la LPTAAQ pour permettre l'établissement de fermes en émergence (construction de résidence). La loi ne permet pas de transmettre ce type de demande d'autorisation; • des lois et des règlements abondants, complexes et parfois confus (agricole, municipal, environnement, fiscal, etc.); • des limitations dans la mise en culture des terres en friches en regard des dispositions du <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> sur les bassins dégradés. <p>3.3 Les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser le développement de la relève par des programmes dédiés (Incubateur); • favoriser, dans la mesure du possible, la remise en culture des terres en friches | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| <p>situés à l'intérieur d'un bassin versant dégradé.</p> <p>La superficie des terres en friches est de 1110 hectares ce qui représente 2 % de la superficie de la zone agricole.</p> <p>La relève et la main-d'œuvre</p> <p>La relève agricole en Chaudière-Appalaches est majoritairement présente dans le secteur laitier, mais on en compte également en acériculture et en production porcine. La proportion de ventes de ferme est similaire à Lévis qu'ailleurs dans la CMQ ou en Chaudière-Appalaches. Toutefois, la relève y est moins présente en proportion, tout comme la relève disponible.</p> <p>La relève est particulièrement moins présente à Lévis que dans la CMQ en général, alors qu'un cinquième (19 %) des fermes à être transférées dans les 5 prochaines années ont identifié une relève, comparativement à plus de la moitié dans la CMQ (53 %), à près de la moitié (47 %) dans l'agglomération de Québec et à plus de 60 % en Chaudière-Appalaches (64,0 %).</p> | <p>par une diversification des cultures;</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer la possibilité d'introduire de nouveaux programmes dans le cadre de l'Assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser des productions en émergence ; • favoriser l'achat local par une offre de produits frais et variés; • consolider et intensifier les productions existantes; • favoriser le développement des fermes d'élevage équestre pour participer à l'occupation du territoire agricole; • favoriser le développement des circuits courts, le réseau agro-touristique, les activités agricoles complémentaires; • favoriser la filière bio alimentaire; • favoriser l'émergence d'entreprises de transformation alimentaire valorisant les produits agricoles locaux ; • favoriser le développement de ferme maraîchère; | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| <p>La Ville de Lévis affiche un taux de relève disponible (9,5 %) beaucoup plus faible que dans le reste de la province de Québec (27,4 %) et que dans la CMQ (22,4 %).</p> <p>Les superficies forestières</p> <p>En 2012, la forêt occupait 21 554 ha, soit environ 43 % de la superficie du territoire de Lévis, elle est qualifiée de « forêt de type mélangé ». La forêt de type résineux occupe seulement 8 % de la forêt productive.</p> <p>Nous comptons 133 propriétaires forestiers, possédant un plan d'aménagement forestier, enregistrés à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches sur le territoire de la ville.</p> <p>Le potentiel acéricole</p> <p>L'acériculture englobe la production de sirop d'érable et de produits dérivés de l'eau d'érable. La superficie occupée est de 753 hectares et se concentre dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (68 %).</p> | <ul style="list-style-type: none"> • favoriser et encadrer l'agriculture en émergence et particulièrement par l'article 59 2^e volet de la LPTAAQ (occupation du territoire); • favoriser les liens entre les programmes de formation et d'enseignement agricole; • identifier des éléments distinctifs propres à la Ville de Lévis en comparaison avec les MRC voisines. <p>3.4 Les menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diminution des activités agricoles (productions animales et végétales); • la décroissance de la main-d'œuvre en agriculture; • le vieillissement des travailleurs agricoles; • la relève n'est pas au rendez-vous pour assurer une continuité des activités agricoles; • l'absence de concertation entre les différents intervenants agricoles; • l'augmentation du prix des terres et la location sont un frein potentiel (achat ou démarrage) au maintien et | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| <p>Les milieux humides</p> <p>Les milieux humides (marais, marécages et tourbières) ont longtemps été considérés comme des terrains improductifs. Maintenant, on reconnaît aujourd'hui la valeur exceptionnelle de ces milieux et surtout leur importance, tant sur le plan écologique, économique que social.</p> <p>Nous pouvons estimer la superficie de ces milieux fragiles à 10 000 hectares (25 %) sur le territoire de Lévis.</p> <p>Les milieux humides sont surtout représentés par des tourbières (forestière ou bog).</p> <p>La répartition (en type et en superficie) des milieux humides est similaire dans chacun des arrondissements.</p> <p>La réglementation</p> <p>Le secteur agricole est régi par plusieurs lois et règlements. L'ensemble de ceux-ci, tout en favorisant une protection du territoire et une régularisation du marché (offre, plan conjoint, contingentement, etc.), oblige une connaissance de ces instruments pour permettre un développement, un maintien</p> | <p>au développement de l'agriculture;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation de la pression urbaine sur le milieu agricole pour le développement résidentiel; • l'application mur à mur des différents règlements et lois; • la méconnaissance des milieux humides et l'absence de caractérisation (type) de ceux-ci dans la zone agricole; • l'absence de vision concernant l'agroenvironnement et le développement durable; • l'absence de données sur les bassins dégradés (RAE); • la méconnaissance des raisons à l'origine des terres en friches; • la méconnaissance du rôle (l'exploitation) de la forêt privée; • la diminution du nombre des entreprises acéricoles; l'achat des exploitations agricoles par des non-producteurs agricoles. | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)
SYNTHÈSE**

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| du milieu agricole, de ses activités ainsi que sa pérennité. | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| LES CONSTATS | LES DIAGNOSTICS | LA VISION CONCERTÉE | LES ACTIONS ET LES ACTEURS | MISE EN ŒUVRE (DURÉE) | LES COÛTS | LES INDICATEURS DE RÉALISATION |
|--|---|--|--|--|--|---|
| <p>4. LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>LES CONSTATS L'agrotourisme</p> <p>Sur le territoire de la ville de Lévis, on compte une trentaine de fermes qui pratiquent la vente à la ferme sous forme de kiosque et une dizaine qui pratiquent l'agrotourisme et la transformation à la ferme. L'ensemble de ces activités est proportionnellement plus pratiqué sur le territoire de la ville de Lévis qu'en Chaudière-Appalaches, mais moins que sur le territoire de la CMQ.</p> <p>Le paysage agricole Le paysage agricole de la ville Lévis se compose de plusieurs entités topographiques offrant une diversité de points de vue sur l'ensemble de son territoire agricole.</p> <p>La plaine représente la majorité du territoire agricole et se caractérise par le rythme des éléments (types de cultures) et des gens qui l'habitent.</p> | <p>4.1 Les forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'agrotourisme est en expansion; • l'attrait des paysages agricoles diversifiés; • l'existence d'un marché public et l'achat de produits à la ferme; • la proximité d'un bassin de population important; • la présence d'entreprises importantes de transformation et de distribution alimentaire; • l'offre de services professionnels et financiers importants pour les producteurs agricoles. <p>4.2 Les faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • la faible protection du patrimoine agricole bâti en vue de favoriser l'agrotourisme; • la faible offre dans les activités agrotouristiques; • la faible concertation des partenaires agricoles pour la mise en valeur et la distribution de leurs produits; | <p>Les activités complémentaires à l'agriculture jouent un rôle essentiel pour la compréhension et la mise en valeur du milieu agricole. À cet effet, le <i>Règlement sur le zonage et le lotissement</i> prévoit des dispositions permettant différents usages complémentaires : gîte touristique, mini ferme, centre équestre, pension et garde d'animaux domestiques, etc.</p> <p>Ces activités servent d'interface entre le monde urbain et le monde agricole favorisant ainsi une meilleure connaissance des réalités et de ce fait cela facilite une cohabitation plus harmonieuse. De plus, la beauté des paysages agricoles a aussi une importance de taille dans la protection de ceux-ci et par le fait même du territoire et du milieu agricole : ils sont indissociables.</p> <p>La connaissance des pratiques agricoles et des contraintes s'y rattachant permet de mieux saisir les restrictions inhérentes à ce milieu (distances séparatrices, épandage de</p> | <p>A-18) investir pour le maintien et le développement d'activités reliées à l'agrotourisme (Ville de Lévis, MAPAQ et UPA);</p> <p>A-19) porter une attention accrue sur le rôle et l'importance de maintenir des paysages de qualité pour l'agriculture et l'environnement (Ville de Lévis, UPA et CMQ);</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer une charte des paysages agricoles de la Ville de Lévis; - améliorer visuellement les entrées agricoles de la Ville de Lévis; - assurer un lien avec la remise en culture des terres notamment en friche. <p>A-20) favoriser la transformation et la distribution de produits agricoles (existants et nouveaux) sur le territoire de la ville de Lévis par des actions ciblées (MAPAQ, UPA et Ville de Lévis);</p> | <p>Définie par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions.</p> | <p>Définis par la Table Agro-urbaine responsable du suivi des actions</p> |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|
| <p>Le fleuve et ses affluents apportent une richesse et un caractère champêtre au territoire agricole (profondeur des vues, diversification des cultures, proximité et encadrement).</p> <p>La diversité du paysage est caractérisée par les types d'activités agricoles du territoire, la présence visible et importante du patrimoine agricole (granges, maisons de ferme, silos, alignement d'arbres, vieux chemins ou rangs).</p> <p>Ainsi, la qualité des paysages agricoles permet une grande sensibilisation à la protection de la zone agricole.</p> <p>La transformation</p> <p>On compte 41 entreprises de transformation et de distribution alimentaire sur le territoire de la ville de Lévis sur un total de 191 en Chaudière-Appalaches.</p> <p>Plus de 31 entreprises de transformation de la ville de Lévis et 145 entreprises situées en Chaudière-Appalaches sont inscrites à l'annuaire des entreprises du Carrefour alimentaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • la difficulté d'accès autre que la voiture sur les circuits agrotourismes; • revoir la signalisation « interpré-tative » le long des circuits; • revoir les portes d'entrée de la Ville de Lévis pour y promouvoir les paysages agricoles; • l'absence de données sur les intrants locaux dans les entreprises de transformation. <p>4.3 Les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise de conscience de la saine alimentation par l'accès à des produits frais (circuits courts) favorise les contacts entre les consommateurs et les producteurs agricoles; • la possibilité de remise en culture de certaines terres en friches en favorisant des plantations adaptées; • le cumul de la qualité des paysages agricoles avec la présence de la route verte (piste cyclable); | <p>lisier, de la chaux, odeurs, bruits, etc.).</p> <p>De ce fait, en favorisant les contacts fréquents entre le monde urbain et le monde rural, ceux-ci aideront à démystifier certaines perceptions négatives concernant la pratique de l'agriculture et de ses besoins.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - définir un portrait précis de la présence des produits agricoles de Lévis dans nos différents systèmes de distribution : Marché public permanent, épicerie, Marché de Noël, etc.; - promouvoir, sensibiliser et favoriser l'achat des produits agricoles locaux par les hôteliers, les restaurants et les institutions. <p>A-21) élaboration d'un circuit gourmand axée sur la valorisation et la promotion des activités agricoles de Lévis (piste cyclable, promenade, etc.) (Ville de Lévis, UPA);</p> <p>A-22) amorcer une réflexion sur une image de marque agricole à Lévis et trouver l'élément distinctif des produits agricoles de Lévis à l'échelle de la CMQ et de Chaudière-Appalaches.</p> <p>Mettre en valeur les distinctions agricoles face aux</p> | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • la présence d'entreprises de transformation et de distribution sur le territoire. <p>4.4 Les menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'absence de produits identifiés à la production agricole locale; • absence de créneaux locaux; • obstacles réglementaires pour la transformation à la ferme; • l'absence du constat d'une nouvelle mise en marché pour tenir compte du vieillissement de la population et des besoins à combler : emballage, quantité, diversité, changement nutritionnel (moins de matière grasse, plus de protéines). | | MRC de Bellechasse, Nouvelle-Beauce et Lotbinière (Ville de Lévis, MAPAQ). | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) SYNTHÈSE

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|